OFFICIEL.

JOURNAL EXÉCUTIF DU SÉNAT.

Première Session—Troisième Législature.

MERCREDI, 23 janvier 1850.

Lecture est faite de la communication suivante du Gouverneur :

BUREAU DE L'EXÉCUTIF,
Bâton-Rouge, 22 janvier 1850.

Au Sénat.

Le 17 février 1848, Henry Simmons, après un jugement irrégulier, a été trouvé coupable et condamné à sept ans de travaux forcés, par la Cour du Premier District de la Nouvelle-Orléans : le juri, dans son verdict, l'a recommandé à la clémence de la Cour, et maintenant, le dit juri, à l'exception d'un qui est mort et d'un autre qui est absent, conjointement avec plusieurs citoyens respectables, viennent solliciter son pardon, que j'accorderai, si le Sénat y consent.

(Signé) ISAAC JOHNSON.

BUREAU DE L'EXÉCUTIF,
Bâton-Rouge, 23 janvier 1850.

Au Sénat.

A la session de la Cour de District tenue dans la paroisse de Caddo, dans le mois de novembre 1846, George W. Thompson, du Mississipi, a été trouvé coupable de crime de meurtre et condamné à l'emprisonnement aux travaux forcés à perpétuité ; son jeune âge et son manque d'expérience et le dévoûment et le zèle de sa mère infortunée qui paraît être femme digne et estimable ont porté le Gouverneur, plusieurs hauts fonctionnaires et un grand nombre de citoyens de l'Etat du Mississipi à solliciter son pardon : dans le même but, je vous transmets ci-joint une pétition signée par beaucoup de dames. Avec le consentement du Sénat, j'accorderai au dit George W. Thompson son pardon.

(Signé) ISAAC JOHNSON.

BUREAU DE L'EXÉCUTIF,
Bâton-Rouge, 22 janvier 1850.

Au Sénat.

Sur la recommandation des directeurs et des fermiers du Pénitentiaire, tansmis ci-joint, j'accorderai un pardon, avec le consentement du Sénat, aux condamnés nommés ci-après, savoir :

John Walker, condamné le 17 janvier 1837, à quatorze ans d'emprisonnement, pour vol.

Joseph Hartman, condamné le 5 octobre 1847, à douze ans d'emprisonnement, pour homicide.

Adam Larkin, condamné le 15 mars 1843, à un emprisonnement perpétuel, pour meurtre d'un homme de couleur libre, et Joe Siddens, h. c. l., âgé de soixante ans, condamné pour la vie et qui est emprisonné depuis vingt-et-un ans ; le crime de Larkin, d'après les circonstances que j'ai pu connaître, est homicide et non meurtre ; pour Hartman, je vous envoie aussi la recommandation du juri qui l'a trouvé coupable.

(Signé) ISAAC JOHNSON.

Sur motion de M. Adams, le Sénat s'occupe des communications suivantes, reçues du Gouverneur, le 20 décembre 1848, et sur lesquelles le Sénat n'a pas statué :

BUREAU DE L'EXÉCUTIF,
Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1848.

Au Sénat,

Je recommande, et sur l'avis et du consentement du Sénat, je nommerai MM. Levi Pierce, Miles Taylor, et W. W. King, pour reviser et consolider les statuts et les codes de cet Etat.

(Signé) ISAAC JOHNSON.

Sur motion de M. Adams, le Sénat agit sur les nominations qui précèdent.

MM. Adams,	Gardère,
Beebe,	Gaudet,
Boudousquié,	Harralson,
Bryce,	Hereford,
Butler,	Moore,
Cade,	McWhorter,
Caulfield,	Peck,
Chambliss,	Phillips,
Clarke,	Ray,
Cole,	Richardson,
Daunoy,	Ricker,
Drew,	Swayze,
Dufour,	Van Wickle et
Duncan,	Waddill,

votent en faveur de ces nominations—28 voix. Pas de voix contre.

En conséquence elles sont approuvées et confirmées par le Sénat, et le Gouverneur en est informé.

JEUDI, 24 janvier 1850.

On lit les messages suivants reçus du Gouverneur :

BUREAU DE L'EXÉCUTIF,
Bâton-Rouge, 23 janvier 1850.

Au Sénat.

Je vous soumets les nominations suivantes faites pendant le recès de la Législature :

W. W. King, Miles Taylor, Levi Pierce, pour consolider et réviser les statuts et codes de l'Etat.

J. F. Noone, notaire public dans et pour la paroisse d'Est-Feliciana, à la place de Andrew Atchison, qui a résigné.

M. M. Reynolds, avocat de District pour le 1er district judiciaire, à la place de R. G. Fonteneau, qui a résigné.

Benjamin R. Hunter, notaire public pour la paroisse de Rapides, en vertu d'un acte de décembre 1848.

J. E. Faures junior, inspecteur de farine pour la ville de la Nlle-Orléans, à la place de Felix Lefebvre, décédé.

Thomas Green Davidson, directeur du pénitentiaire de la Louisiane.

Solomon High, premier gardien pour le port de la Nlle-Orléans, à la place de David Stickney, décédé.

William R. Barrow, C. Adams jr., Isidore Labatut, H. A. A. Bonnabel, Charles H. Taney, directeurs de la Banque de l'Union de la Louisiane, de la part de l'Etat.

Felix Garcia et W. M. Reynolds, directeurs de la Compagnie de Dessèchement de la Nouvelle-Orléans, de la part de l'Etat.

William Harvey, notaire public pour la paroisse de Madison, à la place de W. G. Frazier, décédé.

Thomas W. Scott, membre du bureau d'administration de l'Asile des Aliénés à Jackson.

Thomas H. Smith, notaire public pour la paroisse de Ste-Marie, à la place de D. Purdy, décédé.

John Handlaw, inspecteur de bœuf et de porc, pour la ville de la Nlle-Orléans, à la place de H. A. Winburn, décédé.

O. H. Karstendiek, inspecteur et jaugeur de liqueurs, pour la ville de la Nlle-Orléans.

A. D. Wooldridge, ingénieur civil de l'Etat, à la place de H. F. Williams, décédé.

Alexandre Dimitry, surintendant-général de l'éducation publique, pour remplir sa propre vacance.

William Robertson, notaire public pour la paroisse de Rapides, à la place de A. J. Isaacs, qui a résigné.

David H. Penny, directeur du pénitentiaire de la Louisiane, à la place de Amasa Read, décédé.

P. B. Johnson, notaire public pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

A. J. Isaacks, avocat de District pour le 13e District judiciaire de l'Etat de la Louisiane.

Albert Duffel, juge du 4me District judiciaire, à la place de J. W. C. Nichols, décédé.

Isaac Collins, voyer de paroisse pour la paroisse de Jackson.

Alonzo Snyder, Juge du 10me District judiciaire de la Louisiane, à la place de Lewis Selby, qui a résigné.

Thomas J. Beck, notaire public pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, à la place de G. R. Stringer, décédé.

John E. Quere, inspecteur et jaugeur de liqueurs pour la ville de la Nlle-Orléans.

Nelson J. Scott, notaire public pour la paroisse de Claiborne.

D. C. Jenkins, notaire public pour la paroisse de Carroll, à la place de Eli Harris, qui a résigné.

J. M. Compère, notaire public pour la paroisse de Natchitoches, à la place de Louis Trouart, décédé.

O. H. Polk, membre du Bureau d'Inspecteurs de tabac de la Nlle-Orléans et de Lafayette, à la place de J. W. Polk, décédé.

D. White, peseur de foin pour la ville de Lafayette, (paroisse de Jefferson) à la place de Gervais Arnoult, qui a résigné.

Henry L. Duffil, notaire public pour la paroisse d'Ascension, pour remplir sa propre vacance.

Edouard Dayries, inspecteur et jaugeur des liqueurs pour la ville de la Nouvelle-Orléans, à la place de Wm. C. Lynd, qui a résigné.

Thomas Cockerham, receveur du bureau des terres de l'Etat, à Winnsborough, paroisse de Franklin, après m'être consulté avec le général Walker, gouverneur élu.

(Signé) ISAAC JOHNSON.

BUREAU DE L'EXÉCUTIF,
Bâton-Rouge, 23 janvier 1850.

Au Sénat.

Le 19 juin 1849, Claude Lefrance, a été trouvé coupable d'assaut et batterie par la Cour du 2e District, tenue dans la paroisse de Plaquemine, et condamné à dix-huit mois d'emprisonnement dans la prison de paroisse de St-Bernard, la paroisse de Plaquemines n'ayant plus de prison; quelques-uns des membres du juri et un grand nombre d'habitans respectables de cette paroisse, étant d'opinion que Lefrance a souffert suffisamment pour satisfaire à la loi, ont demandé son pardon; l'Avocat de District loin de faire des objections, sanctionne cette demande; en conséquence si le Sénat y consent j'accorderai son pardon audit Claude Lefrance, pour le reste du temps qu'à courir sa sentence.

(Signé) ISAAC JOHNSON.

BUREAU DE L'EXÉCUTIF,
Bâton-Rouge, 23 janvier 1850.

Au Sénat.

Archibald McDougall, a été trouvé coupable d'homicide par la Cour du 1er District de la Nouvelle-Orléans, le 4 février 1848, et condamné à vingt ans d'emprisonnement aux travaux forcés. Il est encore dans la prison de paroisse à cause d'un appel à la Cour Suprême.

Pour les raisons données par les jurés et autres citoyens influens dans les pétitions que je vous transmets, j'accorderai, avec le consentement du Sénat, le pardon au dit Archibald McDougall.

(Signé) ISAAC JOHNSON.

BUREAU DE L'EXÉCUTIF,
Bâton-Rouge, 23 janvier 1850.

Au Sénat.

Le 22 décembre dernier, Ths Newman, John Nagle et Thomas Pierson, ont été condamnés par le juge de la Cour du 1er District de la Nouvelle-Orléans à trois mois d'emprisonnement dans la prison de paroisse et à une amende d'une piastre, pour assaut; et à la même époque D. Mahony et John Roach, ont été condamnés à trois mois d'emprisonnement et à une amende de cinquante piastres chaque pour assaut et batterie. Le délit commis par eux ne pouvait pas être de nature grave et comme l'Avocat de District qui les a poursuivis est un de ceux qui ont signé la forte recommandation qui accompagne ce message; je leur accorderai leur pardon et leur rendrai le montant de l'amende, si le Sénat y consent.

(Signé) ISAAC JOHNSON.

BUREAU DE L'EXÉCUTIF,
Bâton-Rouge, 23 janvier 1850.

Au Sénat.

Je soumets à votre avis et à votre consentement les répits que j'ai accordés aux condamnés dont les noms suivent, durant le recès de la Législature.

Je joins ici les papiers relatifs à chaque affaire :

1o Richard Burns, reconnu coupable d'assaut et batterie le 18 novembre 1848 et condamné à deux cents piastres d'amende par le juge de la 1re Cour de District de la Nouvelle-Orléans, et à l'emprisonnement jusqu'à parfait paiement de la dite amende.

2o James [illegible], reconnu coupable d'assaut et batterie, et condamné le 30 décembre 1848 à un mois d'emprisonnement, par le juge de la 1re Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

3o Peters Matthews, reconnu coupable d'assaut et batterie par devant la 1re Cour de District de la Nouvelle-Orléans, et condamné à un mois d'emprisonnement et aux frais du procès, et à la détention jusqu'à entière exécution de la dite sentence. Un répit a été accordé audit Matthews, à condition qu'il fournira caution avec sûreté suffisante, pour la somme de cinq cents piastres entre les mains du shérif, pour garantir qu'il retournerait en prison afin de satisfaire à sa sentence, si le Sénat refusait de donner son concours à la concession de grâce faite par l'Exécutif.

4o — William Richardson, trouvé coupable d'assaut et batterie par devant la Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, et condamné le 27 janvier 1849 à deux semaines d'emprisonnement, à une amende de cinquante piastres, aux frais du procès et à la détention jusqu'à entière exécution de la dite sentence. J'ai accordé un répit et une remise d'amende au dit William Richardson.

5o — Thomas Van Dusen, reconnu coupable d'assaut et batterie par devant la Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, et condamné le 20 janvier 1849 à un mois d'emprisonnement, aux frais du procès et à la détention jusqu'à entière exécution de la dite sentence. Thomas Van Dusen a été requis de fournir caution pour garantir qu'il retournerait en prison dans le cas où le Sénat refuserait de donner son concours à la dite concession de répit.

6o — John Murphy, trouvé coupable de larcin par devant la Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, et condamné à deux ans d'emprisonnement dans la maison de refuge des adultes délinquants de la Seconde Municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans.

7o — Henry Stondeman, trouvé coupable d'assaut et batterie par devant la Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans et condamné à cent piastres d'amende, aux frais du procès et à la détention jusqu'à entière exécution de la dite sentence. Je lui ai fait remise de la dite amende à condition qu'il fournit, avec bonne sûreté, entre les mains du shérif, caution de la somme de cent piastres, jusqu'à ce que l'opinion du Sénat eût été obtenue à ce sujet.

8o — L'esclave Auguste, appartenant à Alexandre Grant de la paroisse de Plaquemines, reconnu coupable du crime de meurtre par devant un tribunal spécial composé de deux juges de paix et de dix possesseurs d'esclaves de la dite paroisse, et condamné à être pendu le 9 avril 1849. Un répit a été accordé au dit esclave Auguste, à condition qu'il restât à la geôle jusqu'à ce qu'il eût été adressé au Sénat un message demandant la commutation de sa peine et que le Sénat eût statué dessus. Si le Sénat y consent, je commuerai sa peine en un emprisonnement à perpétuité.

9o — L'esclave Jerry, appartenant à James R. McDowell, de la paroisse de Madison, trouvé coupable du crime de meurtre par devant un tribunal spécial composé de deux juges de paix et de dix possesseurs d'esclaves de la dite paroisse, et condamné à être pendu. Un répit a été accordé à condition que le dit esclave restât à la geôle jusqu'à ce que le Sénat se fût prononcé sur la commutation de la peine en celle d'un emprisonnement à perpétuité.

10o — Les esclaves Edward Kelly, Sem Claiborne, Dick Wanger, Tom Lage, Cato Hinnan, George Reed, Curtis Black et Titus Loyd, trouvés coupables de meurtre devant un tribunal spécial composé de deux juges de paix et de dix possesseurs d'esclaves de la paroisse de Concordia, et condamnés à être pendus le 4 mai 1849. J'ai accordé un répit aux dits esclaves, à condition qu'ils restassent à la geôle où ils ont été renfermés, jusqu'à ce que le Sénat eût fait connaître son opinion sur un recours en commutation de la peine de mort en un emprisonnement à perpétuité.

11o — Rose Kremer, trouvée coupable de larcin par devant la Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans et condamnée le 4 mars 1849 à un an d'emprisonnement aux travaux forcés au pénitentiaire et aux frais du procès. J'ai accordé un répit à la dite Rose Kremer, à condition qu'elle restât dans la prison de paroisse jusqu'à ce que le Sénat se fût prononcé à ce sujet.

12o — Samuel Allison, reconnu coupable d'assaut et batterie, pardevant la 1re cour de district de la Nouvelle-Orléans, et condamné à deux mois d'emprisonnement, aux frais du procès et à la détention jusqu'à entière exécution de ladite sentence. J'ai accordé un répit audit Samuel Allison, à condition qu'il fournit entre les mains du shérif caution de cent piastres avec sûreté suffisante pour garantir qu'il retournerait en prison dans le cas où le Sénat ne consentirait pas à ladite concession de répit.

13o — John Lynch, trouvé coupable d'assaut et batterie, le 9 mars 1849, pardevant la 1re cour de district de la Nouvelle-Orléans, et condamné à trois mois d'emprisonnement, à cinquante piastres d'amende, aux frais du procès et à la détention jusqu'à entière exécution de ladite sentence. Dans ce cas j'ai accordé un répit à condition que le dit Lynch fournit entre les mains du shérif caution de cent piastres avec sûreté suffisante, pour garantir qu'il retournerait en prison, si le Sénat ne consentait pas à la concession dudit répit.

14o — José Bubiaiez, trouvé, le 21 avril 1849, coupable d'avoir tenu une maison de jeu, et condamné par la 1re cour de district de la Nouvelle-Orléans à une amende de mille piastres, aux frais du procès et à la détention jusqu'à entière exécution de ladite sentence. J'ai accordé un répit audit José Bubiaiez, à condition qu'il fournit caution de mille piastres avec bonne sûreté pour garantir qu'il retournerait en prison dans le cas où le Sénat ne donnerait point son concours à la concession faite par l'Exécutif.

15o — L'esclave Joachim, appartenant à Adrian Carlin, de la paroisse de Ste-Marie, trouvé, le 3 mars 1849, par un tribunal spécial composé d'un juge de paix et de dix possesseurs d'esclaves de ladite paroisse, coupable d'avoir donné des coups de couteau à James, esclave appartenant aussi audit Carlin, dans l'intention de le tuer. Ledit esclave Joachim a été condamné par ledit tribunal à subir la peine capitale, à une époque dont la date ne paraît pas fixée. Il a été accordé un répit au condamné, à condition qu'il restât à la geôle jusqu'à ce que le Sénat se fût prononcé sur la commutation de sa peine en un emprisonnement au Pénitentiaire à perpétuité.

16o — Peter P. Montamat, trouvé coupable d'assaut et batterie, par la cour du 14me district judiciaire de la Louisiane siégeant dans la paroisse de Ste-Marie, et condamné le 12 mars 1849 à six mois d'emprisonnement, à deux cent cinquante piastres d'amende, aux frais du procès et à deux mois de plus d'emprisonnement à défaut du paiement desdits frais et de ladite amende. J'ai accordé un répit audit Montamat pour le terme non expiré de son emprisonnement, à condition qu'il fournit entre les mains du shérif de la paroisse de Ste-Marie, caution de cinq cents piastres avec bonne sûreté, pour garantir qu'il retournerait en prison pour satisfaire à sa sentence, dans le cas où le Sénat ne consentirait pas à la grâce et à la remise d'amende accordées par l'Exécutif.

17o — Thomas Doherty, trouvé coupable d'assaut et batterie pardevant la 1re cour de district de la Nouvelle-Orléans et condamné le 16 juin 1849 à deux mois d'emprisonnement, aux frais du procès et à la détention jusqu'à entière exécution de ladite sentence. La clémence de l'Exécutif a fait grâce à Doherty à condition qu'il fournît entre les mains du shérif, caution de cent piastres avec sûreté suffisante pour garantir qu'il retournerait en prison pour satisfaire à sa sentence, si le Sénat refusait de consentir à cette concession de grâce.

18o — William Williams, trouvé pardevant la 1re cour de district de la Nouvelle-Orléans, coupable d'avoir commis un vol, et condamné le 12 juin 1849 à sept ans d'emprisonnement, aux travaux forcés au Pénitentiaire et aux frais du procès. J'ai accordé un répit audit W. Williams à condition qu'il fournit entre les mains du shérif caution de cinquante piastres pour garantir qu'il retournerait en prison pour satisfaire à sa sentence, si le Sénat refusait de concourir à la concession de grâce.

19o — Rocco Pietrie, trouvé coupable d'assaut et batterie pardevant la 1re Cour de District de la Nlle-Orléans, et condamné le 16 juin 1849 à deux mois d'emprisonnement, aux frais du procès et à la détention jusqu'à entière exécution de sa sentence.

Le dit Rocco Pietrie a fourni entre les mains du Shérif caution de cent piastres, pour garantir qu'il retournerait en prison pour satisfaire à sa sentence, si le Sénat ne consentait pas à la concession de grâce.

20o — Richard McFadden, trouvé le 7 juillet 1849, coupable d'assaut et batterie et condamné par la 1re Cour de District de la Nlle-Orléans à deux semaines d'emprisonnement, aux frais du procès et à la détention jusqu'à entière exécution de sa sentence. Le dit McFadden a été requis de fournir caution avec sûreté pour garantir l'exécution de sa sentence dans le cas où le Sénat ne donnerait point son concours à la concession de grâce.

21o — Thomas Rooney, trouvé par la 1re Cour de District de la Nlle-Orléans, coupable de larcin et condamné le 26 mai 1849 à six mois d'emprisonnement et aux frais du procès. J'ai accordé un répit au dit Thomas Rooney à condition qu'il fournit entre les mains du Shérif caution de cent piastres pour garantir qu'il retournerait en prison pour satisfaire à sa sentence, dans le cas où le Sénat refuserait de donner son concours à la concession de grâce faite par l'Exécutif.

Signé ISAAC JOHNSON.

Sur motion de M. Moore, le Sénat statue sur le recours en grâce, transmis par le Gouverneur en faveur de Joseph Hartman.

L'hon. TRASIMOND LANDRY, Lieutenant-Gouverneur, Président du Sénat, occupant le fauteuil.

MM. Adams,	Gardère,
Beebe,	Gaudet,
Boudousquié,	Haralson,
Bryce,	Hereford,
Cade,	Moore,
Caufield,	Peck,
Chambliss,	Phillips,
Clark,	Ray,
Cole,	Richardson,
Daunoy,	Ricker,
Drew,	Swayzé,
Dufour,	Thibodeaux,
Duncan,	Van Wickle et Waddill,

Votent en faveur du recours—27 oui. Point de non.

En conséquence, le Sénat donne son concours à la dite concession de grâce.

Sur motion de M. Waddill, le Sénat statue sur le recours en grâce, transmis par le Gouverneur, en faveur de George W. Thompson.

L'hon. M. LANDRY occupe le fauteuil.

MM. Adams,	Gaudet,
Beebe,	Haralson,
Boudousquié,	Hereford,
Bryce,	Moore,
Cade,	Peck,
Caufield,	Phillips,
Chambliss,	Ray,
Clark,	Richardson,
Cole,	Ricker,
Daunoy,	Swayzé,
Defour,	Thibodeaux,
Duncan,	Van Wickle et
Gardère,	Waddill,

Votent en faveur du recours—26 oui;

M. Drew vote contre lui—1 non.

En conséquence, le Sénat donne son concours à la dite concession de grâce, et le Gouverneur en est informé, ainsi que du concours du Sénat à la concession de grâce faite à Joseph Hartman.

PROCLAMATION.

Par Joseph Walker,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU qu'il a été présenté que Bartholomew Mullen a commis le crime de meurtre sur la personne de Patrick [illegible] à Alger sur la rive droite du Mississipi, [illegible] dont copie est ci-jointe [illegible], afin d'inviter le bon peuple de cet Etat à donner aide et assistance pour arrêter et conduire en justice le perpétrateur du dit crime; j'offre en outre, au nom de l'autorité de cet Etat une récompense de trois cents piastres pour l'arrestation et la conviction du dit Bartholomew Mullen. Il a environ cinq pieds 7 ou 8 pouces de haut, les os des joues proéminents et un accent assez prononcé pour faire reconnaître sa nationalité, bien qu'il soit plus reconnaissable à une hernie très visible.

Donné sous ma main à Baton-Rouge, le 6 mai 1850 et la soixante-quatorzième année de l'indépendance des Etats-Unis.

JOSEPH WALKER.

Par le Gouverneur :
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.

8mai—1m

THOMAS C. PAYAN & Co.,
10, RUE DU CANAL, 10,
Marchands, en gros et en détail, d'habillements confectionnés.

MANUFACTURE
LITTELL & PAYAN, 311, RUE BROAD au premier, Newark, N. J.
24 avril—1an

Marchandises sèches pour clore une consignation.

LES soussignés désirant clore immédiatement leur stock de saison, appellent l'attention des dames sur le bel assortiment de marchandises sèches qu'ils ont en ce moment en magasin et qu'ils offrent à vendre au-dessous de leur valeur actuelle. Une attention toute particulière est appelée sur leurs baréges français fonds blancs, à bouquets détachés, qu'ils offrent en vente à moitié prix.

M. R. HAGGETY BRO.,
6 mai—15   88, rue Canal.

EN débarquement du navire Jane Henderson, de Rotterdam—

MOSELLE	5 caisses	vin	Winnengen 1846,
do	5	do	do Brauneberg,
do	5	do	do Scarfberg,
HOCK	5	do	do Erback 1846,
do	5	do	do Charischberg 1842,
do	5	do	do Marcobrunn 1834,
do	5	do	do Johannesberg do,
do	5	do	do Sparkling Moselle 1834,
do	Sparkling	Ehrubreiht,	à vendre par

A. DELAMARE,
26, rue St-Louis.

Maison de Commission à Paris.

LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et commerçants en général, que leur maison à Paris se chargera à l'avenir des achats en commission de toutes espèces de marchandises soit pour les Etats-Unis ou tou autre pays. Leur longue expérience dans les affaires en général, les mettra à même de contenter ceux qui voudront bien les honorer de leur confiance, ils se chargeront aussi des ventes en consignations à la Nouvelle-Orléans et Paris, feront toutes les avances de fonds nécessaire à ce genre d'affaires à des conditions raisonnables.

50, Petites Ecuries, Paris.
21, Magasins, N. O. } H. DE GOER & RIFFLARD
15av—

THOMAS C. PAYAN & CO.
No 10, rue Canal, entre les rues Vieille-Levée et Chartres.
Manufacture No 311, Broad street, Newark, New-Jersey.

VIENNENT de recevoir par les navires Mediator, Ohio et Galéna, un bel assortiment de marchandises de printemps qu'ils offrent à vendre à très bas prix pour du comptant.

HABITS—De toilette et négligé, genre Cerro-Gordo, Lamartine, bureaux, paletots d'affaires, sacs et habits à la Quaker.

PANTALONS—Avec et sans sous-pieds.

ETOFFES—Mérinos noir français, anglais, allemand et américain, mérinos fantaisie de toutes couleurs, alpacas soie et coton fantaisie, noirs, olive, vert, perle, coutils à carreaux, à raies et coutils blancs, gingas, toile brune, &c.

GILETS—Etoffes satin noir et fantaisie, bombazines, soie française, Florence d'Italie, soie tordue, cachemire d'été; coutils français, blancs et à dessins, do lustrés, &c.

TOILE—Chemises françaises et fabriquées dans le pays, articles supérieurs de $12 à $36 la douzaine; chemises brodées, chemises en calicot, do à raies, do Hickory, do à devant de toile et autres; chemises de peau en toile, de soie, mérinos, agneau, tricots blancs, roses, chamois, &c.

300 paires bretelles américaines et françaises en gomme élastique, bas et chaussettes de fil et coton, mouchoirs de soie fantaisie, foulards, cravates, cols, et rubans pour le col de toutes les couleurs et de tous les prix.

Les planteurs, les marchands et les détaillants sont invités à venir visiter ce stock avant d'acheter ailleurs. Les quelques marchandises d'hiver qui nous restent en main sont maintenant offertes à très bas prix et presqu'au prix coûtant.

24 avril—3m   THOMAS C. PAYAN & Co.

Vins ordinaires.

EN débarquement du navire Jas. Pennell, de Bordeaux :
100 barriques vin rouge.
20 do vin blanc.
A vendre par   H. NOEL & GUIRAUD,
3 mai   103, rue Royale.

Maison H. NOEL & GUIRAUD,
103, RUE ROYALE, 103.
VINS & LIQUEURS.

250 barriques vins des différentes marques;
25 barriques vin blanc;
100 barils vins blancs, Grave, Barsac, Sauterne;
15 barriques Château Laffitte;
10 barriques Château Margaux;
15 barriques St-Julien Laborde;
15 barriques Haut Médoc;
25 barriques [illegible];
15 barriques St-Estèphe Médoc;
300 barils Madère, 300 barils Xérès;
300 caisses vins rouges et blancs, Château Margaux, Château Laffitte, St-Julien, Sauterne et Haut-Sauterne;
400 paniers champagne de toute qualité;
140 caisses absinthe (marque Pernod);
100 do kirsch do do;
40 caisses fruits à l'eau-de-vie;
80 bouteilles eau-de-vie de différentes marques;
15 quarts do do.

MARCHANDISES SÈCHES.

10 balles guinghams fins et surfins de toutes largeurs;
15 balles madras, parfaitement assortis;
1 balle bretelles élastiques;
Mousselines, mouchoirs et robes brodés, &c.
40 meules fromages de gruyères, premier choix
cigares de la Havane, de toute marque. 9 mars

J. MORIN, IMPORTEUR de vins et eau-de-vie, a transporté son domicile et magasin du No 190 Vieille Levée, au No 186, même rue. 29avril

Vins et Eau-de-vie, à Vendre par
J. MORIN, 186, Vieille Levée.

50 BARRIQUES vin de Bordeaux pour l'ordinaire de différentes marques,
25 barriques vin vieux de St-Emilion,
10 barriques vin vieux de Margaux,
20 barriques vin de Roussignon F. Durand,
10 barriques Bergasse,
10 barils porter, F. Durand,
5 barils Muscat de Roussillon F. Durand

EAU-DE-VIE.
50 quarts de la marque J. Eraud, cognac,
25 quarts de la marque A. Blérille, Cognac,
25 quarts de la marque de Montezun, en champagne de cognac. 29avril

Semoule ou Farina.

A l'usage des familles, hôtels, restaurants et bateaux à vapeur.

Cet ingrédient infiniment supérieur au riz, tapioca etc., connu depuis des siècles en France, en Italie et en Allemagne ou l'on en fait une consommation générale, devient tres ecuo mique dans les ménages pour l'usage journalier des soupes; également délicieux à en préparer certains mets. D'un bon goût, il fortifie l'estomac, convient aux malades et convalescents, à vendre par
J F BERCIER,
3av   54, Vieille Levée.

MARCHANDISES NOUVELLES.

EN magasin et en déchargement des navires Sultana, [illegible] of Orleans, Quebec, Wabash, Lucas et Allegany, du Nord, et W. V. Kend, de Liverpool :

5 caisses cotonnade;
10 do casimirs noir et façonné;
3 do et 2 balles drap noir et façonné;
4 do satinet bleu et noir;
4 do et 2 balles couvertures;
7 do alpacca façonné et noir;
20 do d'indiennes imprimées;
7 balles flanelle rouge et blanche;
2 caisses do imprimée;
2 balles do croisée;
10 caisses coton blanc;
10 do coton écru;
4 do g ngas;
2 do denims croisée;
2 do nappes en couleurs 5|4 et 10|4;
1 do do et serviettes françaises;

Et un grand assortiment de chemises de peau et caleçons en laine et coton, gants, châles, articles pour modistes, bas de soie et filoselle, coton en bobine, mousseline de laine, &c., à vendre par
L. HAAS,
30 mars—6m   47, rue de Chartres.

A. L. DUPERRON DENTISTE

Bourbon 196,
Entre Orléans et St-Pierre.

LE DR. L. DUPERRON fait, à son cabinet, toutes sortes d'opérations dentaires, chirurgicales et mécaniques, d'après les procédés les plus nouveaux. Pendant sa longue pratique, le Dr. Duperron a fait de sérieuses recherches sur les moyens de conserver les dents. Aussi les personnes qui désireraient conserver ou qui craindraient de faire arracher ces organes si précieux à la santé et à la beauté physique, peuvent être persuadées que sa méthode curative est infaillible quand on y a recours à temps. Des milliers de personnes et des plus respectables attesteraient le fait s'il était nécessaire.

Le cabinet est ouvert de 8 heures du matin à heures de l'après-midi.

Prix modérés   13 juin

Dr. P. BLANCHARD

Chirurgien-dentiste, a l'honneur d'informer le public qu'il est de retour à la Nouvelle-Orléans et qu'il vient d'ouvrir son cabinet, **Rue Royale, No 104**, au premier, entre les rues Conti et St-Louis, vis-à-vis la Banque de l'Etat de Louisiane.   28 juil—1a

MADÈRE ET PORTO—100 barils imitation madère;
100 barils imitation Porto, a vendre par
PAUL JUGE FILS & CO,
6mai   97, rue St. Louis

HUILE D'AMANDES en boites de ferblanc, a vendre par   Fco PUIG Y PUIG,
17av   28, Commune

VIN DE XERES en barils, qualité supérieure a vendre par   Fco. PUIG Y PUIG,
17av   28, rue Commune

TABAC EN FEUILLES, DE LA HAVANE—De la Vuelta de Abajo, à vendre par
Fco. PUIG Y PUIG,
17av   28, rue Commune

CIGARRES DE LA HAVANE—Un grand assortiment de plusieurs marques très recherchées toujours en magasin, et a vendre par
Fco. PUIG Y PUIG,
17av   28, rue Commune

SUCRE de la Havane—640 caisses blanc, jaune et brun, en magasin et a vendre par
RAYMOND CARUZAC,
24 av   34 rue de la Vieille Levée

IMPERIALES DE MANCHESTER—80 balles impériales supérieures, de 36 pouces de large, choisies expressément pour le marché mexicain, reçues par le navire Geo. W. Bourne, à vendre par
McDOWELL & PECK,
16 mai   96, rue Gravier.

SAUCISSONS—Reçu par le steamer Constitution 5 caisses saucissons St-Louis, et a vendre par
DUFOUR, WILLIAMSON & CO,
7mai   35, rue Natchez

DIVERS—A vendre par Seccomb & Voorhies, 14 Tchoupitoulas.
BLANC DE BALEINE—500 caisses;
SAVON—300 caisses Palme, 600 do pale, 100 do blanc, 200 do fantaisie,
HUILE—50 barils graisse No 1;
JAMBONS—100 barils passés au sucre;
LANGUES DE BOEUF—25 caisses extras;
[illegible] BOEUF—150 barils Davis et 100 demi do;
[illegible]—200 caisses de Fox;
[illegible]—500 barils No 1;
MORUE—200 caisses, beurre de l'Ouest et fromage, a vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
14 mai   14, rue Tchoupitoulas

SALSEPAREILLE [illegible] **Docteur Townsend.**

[illegible] **MERVEILLE DU SIÈCLE.**

[illegible]

REMÈDE DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

La grande supériorité de cette Salsepareille sur toutes les autres, c'est qu'elle donne de la force au corps en même temps qu'elle chasse la maladie. Elle purifie le système tout entier, et renouvelle la masse du sang en même temps qu'elle l'épure. C'est dans cette faculté, que ne possède aucun autre remède, qu'est le grand secret de ses succès merveilleux. Depuis cinq ans, ce remède a opéré plus de 100,000 cures, dont au moins 15,000 dans des cas réputés incurables, et a sauvé la vie à plus de 5,000 ENFANTS.

DIX MILLE CAS DE DÉBILITÉ ET FAIBLESSE DANS LE SYSTÈME NERVEUX.

La Salsepareille du Dr Townsend rétablit une vigueur permanente dans tout le système, soit qu'il ait été affaibli par l'usage des médecines ou par les excès désordonnés d'une jeunesse passionnée. Ce remède agréable guérit des lassitudes dans les membres, des évanouissements, des prostrations du système nerveux, et enfin de toutes les maladies qui, négligées, conduisent le malade vers cette terrible fin qu'on nomme maladie de poitrine.

Cette Salsepareille est de beaucoup supérieure à toutes les compositions employées pour donner de l'activité au système, de la souplesse aux membres et de la force aux muscles.

MALADIES DE POITRINE GUÉRIES.

Maladies de Poitrine, Bronchite, Maladies de Foie, Rhumes, Catharres, Toux, Asthme, Crachements de Sang, Aigreurs, Phtysie, Transpiration de Nuit, Expectorations difficiles ou abondantes, Douleurs de Cotés, etc., etc. ont été et peuvent être guéries.

CRACHEMENTS DE SANG.

New-York, 26 avril 1847.

Dr. Townsend:—J'ai la conviction la plus complète que je dois la vie à votre salsepareille. Depuis plusieurs années j'avais une toux que rien n'avait pu guérir, et qui ne faisait qu'empirer tous les jours. Ma condition était devenue déplorable ; je crachais le sang, j'avais des transpirations la nuit qui m'affaiblissaient de telle sorte, que je croyais en avoir fini avec la vie. Votre salsepareille dont je viens de faire usage a opéré un changement merveilleux. Je suis maintenant capable de vaquer à mes affaires, les crachements de sang ont cessé, et je ne tousse plus. Veuillez accepter ici l'assurance d'une reconnaissance sans bornes.

Tout à vous,
WM. RUSSELL, 65 rue Ste Catharine.

GRAND REMÈDE POUR LES FEMMES.

La Salsepareille de Townsend est un remède efficace contre la phthisie pulmonaire dans ses commencements; la Stérilité, la Leucorrhée ou pertes blanches, la suppression des Menstrues, la débilité générale du système, qu'elle résulte d'irrégularité dans les fonctions, de maladie ou d'accident.

Il est curieux d'étudier les effets de ce remède lorsqu'on l'administre pour combattre la faiblesse ou les défaillances habituelles. L'énergie reparaît chaque jour; l'énervation, cause principale de la stérilité des femmes, disparaît immédiatement.

On n'attend pas de nous, dans des cas d'une nature aussi délicate, la publication de certificats ou de guérisons obtenues; mais cette réserve seule nous empêche d'en mettre au jour plusieurs centaines. Nous avons eu connaissance de plusieurs cas où des femmes, privées d'enfans, sont devenues mères après avoir rétabli leur santé par l'usage de quelques bouteilles de Salsepareille.

AUX MÈRES ET AUX FEMMES MARIÉES.

L'Extrait de Salsepareille est presque souverain contre les maladies des femmes, vers cette époque de la vie que l'on appelle *le temps critique*, son emploi peut prévenir l'une ou l'autre des nombreuses maladies qui menacent alors les femmes. Il n'en pas sans exemple qu'il retarde cette époque de plusieurs années. D'un autre côté, pour les jeunes filles, son usage n'est pas moins favorable en ce qu'il donne au sang plus de vivacité.

REMÈDE MERVEILLEUX POUR LES FEMMES ET LES ENFANTS.

Ce remède est l'un des plus sûrs et des plus efficaces qui ait été découvert pour les femmes en couches. Il donne de la force à la mère et à l'enfant, il prévient les douleurs, augmente et enrichit le lait. Ceux qui ont fait usage, pensent qu'il est indispensable aux femmes en mal d'enfants. Il est extrêmement utile avant et après les couches; il prévient la constipation, les hémorroïdes, les crampes, les enflements de pieds, tristesses, battements de cœur, vomissements, douleurs de dos et des articulations et hémorragies; il régularise les sécrétions, et égalise la circulation du sang. La grande vertu de ce remède, est dans son infaillibilité et sa délicatesse. Avec lui on peut se passer de toute autre médecine. Un peu d'exercice en plein air, et une nourriture légère, sont les seuls auxiliaires nécessaires pour conserver la santé.

BEAUTÉ ET SANTÉ.

Le blanc, le cosmétique, les savons alcalins et autres préparations de ce genre dont les femmes font usage pour la figure, altèrent la beauté du teint, resserrent les pores de la peau et arrêtent la circulation du sang. Ces belles couleurs de la santé particulières aux femmes et aux fleurs, disparaissent par degrés et sont remplacées par un teint livide et maladif. La libre circulation d'un sang riche et pur vers les extrémités, donne, sans autre secours, ces teintes rosées de la beauté, que tout le monde admire, et que personne ne peut expliquer. Cette beauté est un don de la NATURE et non des POUDRES ET SAVONS, elle ne peut exister sans une libre circulation. Alors même qu'une femme serait blanche comme l'albâtre, si elle met du rouge et du cosmétique, et que son sang soit épais et impur, elle n'est pas belle. Que son teint soit brun ou jaune, si le sang dans son corps donne à ses joues des couleurs sur ses joues et donne à ses yeux cette brillante vivacité de la santé, cette femme est [illegible].

[illegible]

Le Docteur Townsend [illegible] de toutes les parties de l'Union.

Nous soussignés, médecins de la ville d'Albany, certifions que nous avons en beaucoup de cas prescrit l'Extrait du docteur Townsend, et que nous reconnaissons que c'est une des meilleures préparations de Salsepareille offertes au public.

H. P. PULING, M. D.
J. WILSON, M. D.
R. B. BRIGGS, M. D.
P. E. ELMENDORF, M. D.

Albany, 1er avril 1845.

Encouragés par le grand succès et la vente immense de la Salsepareille du Docteur Townsend, une foule d'individus employés par nos communs agents, se sont mis à faire de la Salsepareille, des Elixirs, des Amers, extraits de Yellow Dock, &c. Ils les mettent généralement dans des bouteilles semblables aux nôtres, [illegible] et ont volé et copié nos avis. Ce sont des imitations sans valeur qu'il faut éviter avec soin.

RUSES DES CHARLATANS.

Que ceux qui lisent ce qui suit avec attention.

Il y a, dans toutes les villes, une salsepareille décorée du nom de "Salsepareille du docteur Jacob Townsend," que l'on représente comme la véritable. Ceci est faux. Tout en l'ignorant de toute participation à cette fraude, plusieurs des agents respectables qui vendent cette drogue dans notre pays, sont complices de tromper le public en gardant contre la ruse et la mauvaise foi des contrefacteurs, qui ne rougissent pas d'en imposer ainsi à la communauté.

Dans le cours des huit dernières années, le docteur Townsend a dépensé plus de $300,000 pour faire annoncer, dans les papiers publics, ce remède, son inestimable remède qui, dans la Union et dans la plus grande partie de l'Univers, a acquis une réputation qui a voulu par résultat une vente immense.

Ce fait a excité la cupidité de quelques hommes sans principes et entre autres d'un vieillard nommé Jacob Townsend, qui, depuis plusieurs années est adressé a un grand nombre de personnes, leur offrant l'usage de son nom pour la vente de la Salsepareille du docteur Townsend, et donnant preuves qu'il y avait d'immenses profits a réaliser, les fortes sommes que nous avions dépensées pour frais de publications. Il s'est adressé, entre autres, à M. Charles Watrous, éditeur du *Jamaica Farmer*, qui a méprisé et rejeté son offre. Moins scrupuleux, MM. H. K. Andrews, l'un des anciens propriétaires de l'onguent de McAllister; Ralph Pomeroy, ex-caissier de la banque de Bellevill, N. J.), qui a jamais racheté ses chiffons; John Skillmann et William Thompson, sous la raison de "Thompson, Skillmann & Co." ont employé cet homme qui les a autorisés à faire usage de son nom, moyennant la modique rétribution hebdomadaire de sept piastres.

AUTRE RUSE.

Nous avons dépensé cinq cents piastres pour faire graver sur acier le portrait du docteur Townsend qui figure sur nos étiquettes, afin de les distinguer des autres et de prévenir toutes méprises.—Aujourd'hui ces hommes font aussi graver sur acier un portrait du vieux docteur Townsend. Que le public soit juge d'un acte semblable, et que chacun se souvienne qu'il n'y a de véritable remède que celui qui porte le nom de S. P. Townsend. La vignette gravée sur acier contient le portrait du docteur Townsend, trois figures de femmes et la façade de notre manufacture. La fausse vignette n'a ni les figures de femmes ni la façade de notre manufacture.

LE DOCTEUR TOWNSEND N'EST PAS MÉDECIN.

Ces individus disent aussi que le docteur Townsend n'est pas médecin. Cette assertion est fausse comme les autres; le docteur Townsend a étudié dans les deux meilleures écoles de médecine du pays, et pratique depuis plus de quinze ans; il a fait pendant plusieurs années, expériences sur expériences, et a dépensé des sommes énormes pour préparer son remède parfait.

Entr'autres propriétés qui recommandent ce remède à la communauté, il possède surtout celle de ne se détériorer dans aucun climat, sous aucune température; jamais il n'aigrit.

Préparé et à vendre par S. P. TOWNSEND, M. D., 126, rue Fulton, New-York.—Les personnes qui désireraient se procurer la véritable salsepareille de S. P. Townsend, dont on a tant eu à se louer ici depuis trois ans, devront s'adresser au SEUL AGENT, pour la Nouvelle-Orléans.

J. WRIGHT & CO,
20 aout—1 an   151, rue de Chartres

WILLIAM PRICE, Plombier,
No. 162, RUE POYDRAS,

A l'honneur d'informer le public qu'il entreprend toutes les affaires de ce genre et qu'il peut fournir des bains à douches chaudes et froides, bassins à lavabos, robinets à lieux d'aisances, fontaines, pompes de force, pompes à bierre et autres, arrangées dans le meilleur goût; tuyaux en plomb et plomb en feuilles de toutes descriptions et à employer de toute espèce de manière; poses et réparations de toute espèce d'ouvrages à bord des navires. Les prix sont modérés.

Ils sont en outre, AGENTS pour les GATCHEL'S PATENT HYDRAULIC RAM.
7janv—1an

Pompes.—Appareils pour les Bains et les Cuisines.

JOHN McCARTY, plombier, No 134 rue du Camp, Nile-Orléans, vient de recevoir un grand assortiment de robinets en cuivre de différentes grandeurs; pompes de force, pompes à bière, etc., etc.; ustensiles de cuisines, tubes à bains, installations de bains à douches. Réparations et posage de tuyaux de plomb, ainsi que toute autre espèce d'ouvrage dans sa ligne; réparations pour navires et bateaux à vapeur faites en peu de temps; tous les ordres seront remplis dans le plus bref délai à des PRIX MODÉRÉS.   22m—

L. F. DELAMARE, fabricant de travaux de zinc, plomb, cuivre, ferblanc et tôle, a l'honneur de prévenir ses clients ainsi que le public en général, qu'il a transféré son domicile rue de la Douane, entre Bourbon et Royale, et invite les Messieurs et Dames de cette ville à venir vérifier les travaux de sa fabrication, ayant une commodité supérieure à ce que l'on a fait jusqu'à ce jour, tant pour ustensiles de ménage, tels que bains et baquets de toutes formes, fontaines à filtrer et autres, et quantité d'autres articles trop longs à énumérer, ainsi que garderobes pour cabinets et chambres, garanties sans odeur, installations de bains, pompes et lavabos.

Spécialité de travaux de bâtimens en zinc, pour corniches, ventilateurs de toiture, chassis, dalles, tuyaux, etc.

Couverture en zinc garantie vingt ans sans réparation.

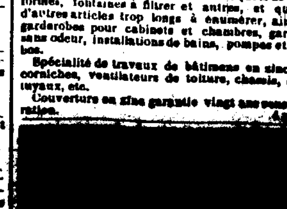

RUE St-Pierre 89, entre Royale et Bourbon, au premier, se trouve une EAU DE COLOGNE bien supérieure à celle que l'on vend chaque jour. Trompé par d'élégantes étiquettes chargées de titres pompeux, on en achète souvent de très mauvaises; celle que l'on offre aujourd'hui est dégagée de tout charlatanisme; on la vend à la bouteille à un prix très modéré. On peut se procurer une demi-bouteille, un quart [illegible], et on pourra par ce moyen s'assurer de la bonté de cette eau admirable et salutaire qui rivalise, bien certainement avec celle de Jean-Marie Farina.
6 mars—6m

GRAINES pour oiseaux 10 sacs à vendre par
15av   B. VALLS, 37, Commune

[illegible] **DE LAFAYETTE [illegible] NOUVELLE-ORLÉANS.**

[illegible] THOMAS & Co, informent le public que [illegible] voitures [illegible] heures [illegible], comme suit :

De la rue Jackson, Lafayette :
Première voiture, à   6 heures A. M.
Dernière do à   8 do P. M.

De la rue du Canal :
Première voiture, à   6 1|2 heures A. M.
Dernière do à   8 1|2 heures P. M.

Départs du bas de la ville :
De la Presse à Coton d'en bas, 3me Municipalité
Première voiture, à   6 heures A. M.
Dernière do à   7 3|4 h. P. M.

De la rue du Canal :
Première voiture, à   6 1|2 heures A. M.
Dernière do à   8 1|4 heures P. M.

Il n'est pas permis de fumer dans les omnibus lorsqu'il y a des dames.

Billets à vendre au No 39, rue des Magasins
28 mars—1an

HOTEL DE MONTEREY
A MONTEREY (MEXIQUE.)

LES voyageurs qui se rendent à MONTEREY au Mexique, sont prévenus qu'un vaste et magnifique hôtel vient d'y être établi sous le nom de : HOTEL DE MONTEREY. Le propriétaire de cet établissement n'a rien négligé pour en faire un séjour agréable à ses pensionnaires. Les chambres sont commodes et parfaitement aérées, et la table est servie de façon à satisfaire toutes les exigences des gourmets.
30 janv

PEINTRE.

A. C. JAUME,

Peintre de portraits et professeur de dessin. Leçons à son atelier de 6 1|2 à 8 heures du matin Leçons en ville.
Rue Royale, 219.   29oct—1an

J. N. RICULFI & Co.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
ET IMPORTATEURS
De Cigares de la Havane, Café et Sucre,
No 17, rue Commune.

B. TATOUT & CO.,
Importeurs de marchandises de variété, françaises, anglaises, allemandes et du pays.
ANCIENNE MAISON TATOUT FRÈRES No. 161, rue de Chartres, encoignure Toulouse.   6 oct

G. W. DUNBAR,
MAGASIN DE CHAUSSURES,
EN GROS,
No. 30, Rue de la Douane,
Nouvelle-Orléans.

PAUL JUGE FILS.   C. FABRY.
PAUL JUGE Fils & Co,
Importeurs de Vins, Eaux-de-vie, Huile d'olive, &c,
Et Marchands Commissionnaires,
21fév   97, rue St Louis.

Graines fraîches de Jardinage—Pieds de Dalhias.

LES planteurs, marchands et autres, trouveront chez le soussigné des graines de toute espèce, qui seront préparées et délivrées dans le plus bref délai. On peut acheter par douzaines, centaines ou mille paquets. Les boites contenant un assortiment complet se vendent de 10 à 50 piastres. Les jardiniers ou les planteurs trouveront également des boites de $3, 4, 5, 10 à 20 piastres chaque. Graines à fleur en paquets contenant vingt variétés.

Les jardiniers trouveront à se pourvoir par livres ou boisseaux, à des prix modérés.

Les graines de jardinage sont expédiées par D. Maupay, Philadelphie, et sont garanties.
D. MAUPAY,
27fév   95, rue du Camp, près Poydras

VIN DE CHAMPAGNE — 100 paniers des marques Lion Couronné et Cordon Bleu, en déchargement du navire Pidée.
200 paniers de la Croix Rouge en déchargement du navire Jersey, à vendre par
O. VALETON & CO.,
1er mai   25, rue Tchoupitoulas.

5 BARRIQUES Garances EXFF., en débarquement du brick Palmetto, de Marseille, à vendre par   TH. BAILLY BLANCHARD & CO.,
1mai—15f   99, rue de la Douane

LIQUEURS SURFINES—20 caisses liqueurs assorties pour familles, en déchargement du navire Emma, de Bordeaux, à vendre par
O. VALETON & CO,
1er mai   25, rue Tchoupitoulas.

MOUTARDE FRANÇAISE—6 caisses de 6 douzaines chaque, en déchargement du navire Emma, de Bordeaux, à vendre par
O. VALETON & CO.,
1er mai   25, rue Tchoupitoulas.

MACARONI & VERMICELLI—80 caisses d'Italie, à vendre par
O. VALETON & CO.,
1er mai   25, rue Tchoupitoulas.

BOUCHONS—20 balles de 15,000 chaque, bouchons réguliers, à vendre par
O. VALETON & CO.,
1er mai   25, rue Tchoupitoulas.

VINS en caisses — 1500 caisses vin Margaux, ayant droit au drawback, en déchargement du navire James Pennell.
J. & J. TARDOS,
No 21, Vieille Levée.

EMMAGASINAGE — Marchandises emmagasinées à des prix très modérés. S'adresser à
X. LAMBERT,
9fév   64, rue des Magasins.

GUIGNOLET D'ANGERS—150 paniers de 12 bouteilles véritable Guignolet d'Angers, en débarquement du navire "James Pennell" [illegible]
[illegible]
No 90, rue St Louis

PIPES-CIGARES de la marque du steamboat, à vendre par   J. N. RICULFI & CO,
1avril   17, rue de la Commune

CHAMPAGNE—Les soussignés ont reçu par le navire Scargo, du Havre :
50 paniers Champagne supérieur, Perrier Brand
100 paniers do Ajoude brand, en grandes et demi bouteilles, à vendre par   DUNTZE & IKEN,
16 avril   encoignure Royale et Conti

EAU DE SELTZ—Nous aurons toujours en main pendant l'été, le véritable eau de Seltz du dernier tirage, à vendre par
DUNTZE & IKEN,
16 avril   encoignure Royale et Conti

RHUM DE LA JAMAIQUE—6 pipes en douane à vendre par
MITCHELL & MASENDORFF,
20 avril   36, rue Poydras

SUCRE DE LA HAVANE—120 caisses sucre brun, en magasin et à vendre par
MITCHELL & MASENDORFF,
20 avril   36, rue Poydras

CAFÉ DE LA HAVANE—Un petit lot pour la consommation, à vendre par
MITCHELL & MASENDORFF,
20 avril   36, rue Poydras

TABAC EN FEUILLES, DE CUBA—115 balles d'importation récente, à vendre par
MITCHELL & MASENDORFF,
20 avril   36, rue Poydras

MAQUEREAUX—50 barils No 1 et 2 en débarquement du navire Greenbridge, à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
24 avril   14, rue Tchoupitoulas

JAMBONS passés au sucre—100 barils de Duffield, Stagg & Shaw, Davis, Scholey, Houghs, première qualité, à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
24avril   14, Tchoupitoulas

Vin Blanc en Demi-barriques.

50 demi barriques vin blanc Ht Sauterne vieux
10 do do Ht Barsac, do
25 do do Sauterne ordinaire
20 do do Barsac do
A 15 fév   DUBUCH FRÈRES,
77, St Louis, entre Royale et Bourbon.

Vin Rouge en Demi-barriques.

20 demi barriques vin rouge Chateau-Margaux, vieux, de 30 gallons chaque,
20 do do Haut-Talence
20 do do St-Julien Médoc do
20 do do St Estèphe, do, do.
A vendre par   DUBUCH FRÈRES,

Vin Rouge en Barriques.

100 barriques vin rouge vieux St Julien Médoc
30 do do do Haut Talence
10 do do do Chateau Laffitte
10 do do do Chat. Margaux
30 do do do St Estèphe Méd
10 do do do ordinaire Montferrand.
A vendre par   DUBUCH FRÈRES,
15 fév   77 St Louis, entre Royale et Bourbon

CHAUX—600 barils de Thomaston, en déchargement et a vendre par
THS BLOIS,
6mai   91, rue des Magasins.

CIMENT—500 barils Rosendale et ciment hydraulique, des meilleures marques, à vendre en lous à la convenance des acheteurs par
THS BLOIS,
6mai   91, rue des Magasins.

PLATRE DE PARIS—300 barils Worthampton et Newark, à vendre par
THS. BLOIS,
6mai   91, rue des Magasins.

BRIQUES A FEU — 30,000 briques à feu, Anglaises, et de Pensacole, a vendre par
THS. BLOIS,
6mai   91, rue des Magasins.

A vendre à l'amiable ou à l'encan

UNE MAISON EN BOIS à deux étages, située au No 140, rue des Grands Hommes mesurant 31 pieds de face par 120 de profondeur.

La dite maison se compose de 4 chambres, une cuisine à deux étages, cour pavée, 2 citernes, puits, latrine, etc., et un atelier de charpentier, disposé pour 10 ouvriers. S'adresser à
JOACHIM OPENWEYER,
19mars   128, Rue des Grands Hommes

A LOUER—Le premier étage d'une maison en briques convenablement distribuée pour une famille, située dans la rue St Louis, entre celles de Chartres et Levée, No 20, et livrable le 16 avril courant. Pour les conditions, s'adresser à
9 avril   P. ROUMIEU.

A LOUER—Le second étage du café "Crescent Coffee-House," et celui de la bâtisse limitrophe du "Crescent Restaurant" le tout formant deux vastes chambres.

Aussi—Le premier et le second étage de l'encoignure de la rue Bienville et de l'Allée de l'Exchange, au-dessus du café "Duty Coffee-House."

Ces chambres conviennent à une imprimerie, ou pour tenir des bureaux qui ont besoin d'être bien placés en ville.

S'adresser à DAMIAN CASAS, soit au Crescent Coffee-House, ou au Duty Coffee-House. 19 fév

Magasins a louer.

Trois beaux magasins dans la rue Poydras, près de St-Charles, avec maison de résidence et cuisine. S'adresser No. 35, rue Royale, à
12 jan   A. TRUDEAU.

SARDINES A L'HUILE—8000 demi boites sardines à l'huile de la marque bien connue, B. Guiloux, a vendre par   AUGUSTE MOLIER,
7 mai   No 90 rue St-Louis

CHANGEMENT DE DOMICILE.
P. A. LANAUZE & CO.,
IMPORTEURS DE QUINCAILLERIE,

ONT transporté leur magasin au No. 59, Vieille-Levée, entre St-Louis et Conti.   27déc

BON MARCHE!

LES soussignés ont l'honneur d'appeler l'attention des acheteurs de la ville et de la campagne sur les articles suivants qu'ils vendront en gros et en détail à des prix les plus réduits possibles :

80 caisses et balles jaconats anglais,
4 do do français,
300 pièces rideaux brodés trés-riches,
1000 do mousseline unie et façonnée, qualité assortie),
2000 do brin coton, 8 et 9 yardes, 1re qualité,
1500 douzaines mouchoirs batiste, par [illegible], très fins;
1000 pièces mousseline-foulards pure soie, nouveaux [illegible] (dessins,
4 balles bin fil, écru et blanc,
500 douzaines [illegible],
1200 do [illegible],
7 caisses [illegible],
1500 [illegible],
15 caisses toile d'Irlande pour chemises,
2 do platilles 7|8 et 4|4 pur fil,
3 do toile à drap, 10 et 12|4,
6 do gingas pur fil ordinaire,
2 do do do superfin,
2 do do do Union,
10000 douzaines fil noir glacé No 30 à 72,
220 grosses aiguilles plaquées No 1 à 4,
150 balles coton écru, 4|4, marques diverses,
120 douzaines écharpes crêpe, ainsi qu'un assortiment général d'articles de fantaisie, tels que soieries, dentelles, [illegible], gants, [illegible], etc. [illegible]
J. [illegible] COMBE & CO.
6 mai   No 68 Chartres, Enc. Bienville

FIL D'ALEXANDRE—[illegible] en débarquement du navire Josiah Bradlee, de Liverpool, à vendre par
DUFOUR & WILLIAMSON
27av   35, Natchez

VENTES A L'ENCAN.

Vente de Propriétés pour cause de départ, avec Actions de la Banque des Citoyens.

PAR BONNEVAL & BENIT.
Bureau rue Toulouse No 54.

IL sera vendu à l'encan, le mardi, 28 courant, à midi, à la Bourse St-Louis.—Le propriétaire partant pour France :

Un terrain de valeur situé dans la 3me municipalité, formant encoignure des rues de la Levée et St-Ferdinand, mesurant 94 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Levée ou chemin public, sur une profondeur de 160 pieds et face à la rue St. Ferdinand, 94 pieds 5 pouces 3|8 sur la ligne du fond; ensemble le beau magasin en briques à 2 étages et autres améliorations qui s'y trouvent—ensemble 123 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens.

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Tremé, Première Municipalité, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste. Anne, Johnson et Galvez, mesurant 30 pieds de face à la rue Dumaine, sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles—ensemble les améliorations qui s'y trouvent, se composant d'une maison de 3 appartements cabinets, galerie, cuisine, &c, &c., divisée pour deux locations.

La moitié indivise de deux terrains situés au faubourg Franklin, désignés par les numéros 2 et 3 de l'ilet de No 70, et renfermé par les rues Espagne, Solidelle, Mandeville et Prosper, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Mandeville, sur 115 pieds de profondeur, mesure française.

Un lot de terre situé dans le faubourg Franklin, dans l'ilet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Célestine et Genie; mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Marigny, sur 111 pieds de profondeur.

Termes et Conditions :

Pour la propriété premièrement décrite, l'acheteur assumera le paiement d'une somme de $3,761 dûes à la Banque des Citoyens, payable le 1er mars 1851, et renouvelable selon la charte de la dite banque, et le surplus moitié comptant, et la balance dans 6 mois.

Pour les autres propriétés : moitié comptant, et la balance à 6 mois de crédit; le tout en billets portant hypothèque spéciale sur les propriétés jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente pardevant Paul Emile Laresche, notaire public, aux frais des acquéreurs.   22mai

Succession de François Feuillas Lamolère Dorville.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 19 avril 1850, et du consentement de Auvignac Dorville, co-propriétaire, il sera vendu en vente publique, Samedi 25 mai 1850, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre celles de Royale et Chartres, les propriétés ci-après décrites, dépendant de la dite succession.

1o—Un terrain situé au faubourg Tremé, à l'encoignure des rues Claiborne et Esplanade, ayant, mesure américaine, 37 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur 85 pieds 9 pouces de profondeur et face à la rue Claiborne et 38 pieds 11 pouces de large sur la ligne du fond, avec les bâtisses qui s'y trouvent et qui consistent en une maison de maître avec attique, couverte en ardoises, contenant six chambres et cabinets, cuisine haute en briques, couverte en ardoise, lieux d'aisance, cour carrelée, cuve, &c., &c.

2o—Un terrain contigu de forme irrégulière, ayant, mesure américaine 31 pieds 4 pouces et demi de face à la rue de l'Esplanade, 86 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne gauche, et 58 pieds 1 pouce de large sur la ligne du fond, avec les bâtisses qui s'y trouvent et qui consistent en une maison de maître avec attique, couverte en ardoises, contenant six chambres et cabinets, cuisine haute en briques, couverte en ardoises, lieux d'aisance, cour carrelée, cuve, &c.

3o—Un terrain de forme irrégulière situé au faubourg Tremé, sur la rue Claiborne, entre la rue de l'Esplanade et le Chemin du Bayou, ayant, mesure américaine 60 pieds 4 lignes face à la rue Claiborne, 102 pieds de profondeur sur une ligne, 114 pieds 10 pouces sur l'autre ligne, et 34 pieds 6 pouces de large sur la ligne du fond. Ensemble les bâtisses qui s'y trouvent et qui consistent en une maison de maître, couverte en bardeaux, contenant quatre chambres, cuisine en bois, lieux d'aisance, cuve, &c.

4o—Un terrain situé au faubourg Tremé dans l'ilet compris entre les rues Columbus, Laharpe, Robertson et Villere, ayant, mesure française 60 pieds de face à la rue Columbus, sur 180 pieds de profondeur entre lignes parallèles

5o—Un terrain situé au faubourg Tremé, dans l'ilet compris entre les rues Ste-Anne, Dumaine, Johnson et Galvez, désigné par le No 91 sur un plan fait par B. Bringier, arpenteur général, ayant, mesure française 30 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les bâtisses et clos faisant face à cette propriété sont faites et devront être payées par l'acquéreur.

Le tout sera vendu conformément aux plans faits par L. Surgi, voyer, et déposé à la Bourse.

Conditions—Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de terme, en billets par coupons endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et garantis par hypothèque, les dits billets devant en cas de non paiement à leur échéance porter intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à leur paiement, et en cas de vente, d'une clause pénale.

Les édifices ci-dessus décrits sont assurées, et les polices, après avoir été transférées aux acquéreurs, seront retransférées à l'exécuteur testamentaire et resteront en sa possession jusqu'à l'entier paiement des billets.

Les actes de vente seront passés devant Amédée Ducatel, aux frais des acquéreurs.   22 mai—3

Esclaves ! Esclaves !

Succession de Balthazar [illegible].

PAR [illegible]

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du Troisième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane pour la paroisse de Jefferson, en date du [illegible], il sera vendu en vente publique, samedi 25 mai 1850, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre Chartres et Royale pour le compte de ladite succession, les esclaves ci-après décrits :

Charlotte, négresse âgée d'environ	40 ans.		
Agathe,	"	30 "	
Eugénie enfant Azema	"	2 "	
Harriet, négresse,	"	30 "	
Maria,	"	18 "	

Ensemble ses trois enfants, Isaac, âgé de 4 ans, Jasper, âgé de 4 ans, et Handy âgé de 3 ans.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à un crédit de 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur lesdits esclaves. Les billets qui ne seraient pas payés à leur échéance porteront intérêt à raison de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement, et ce, à titre d'une clause pénale seulement.

Les actes de vente pardevant T. Guyol, notaire public.   22 mai

Vente par catalogue de Vitres et Peintures, françaises et américaines.

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

SAMEDI 25 mai 1850, à 11 heures, il sera vendu au magasin No 29, Vieille-Levée,

800 caisses vitres françaises et américaines, grandeurs assorties par 10 à 34 par 44.

500 barils blanc de céruse et autres couleurs, vert impérial, peinture noire, chrome jaune et vert, bleu d'Espagne, rouge de Venise, ocre jaune et vermillon, bleu de Prusse, vert de gris, mastic.

Les catalogues seront prêts la veille de la vente.

Pour les conditions qui sont libérales, voyez les catalogues.   1mai—20,21,22,24,25

Chemin de fer du Golfe du Mexique
PRIX RÉDUITS.

Encoignure Champs Elysées et Bons-Enfans, 3me Municipalité.

Jusqu'à Proctorville—Lac Borgne.

Distance, 27 milles.

PRIX 50 cent. Enfants et esclaves 25 cents. Les chars qui partiront du lac à 10 heures du matin, et de la ville à 1 1|2 heure de l'après midi, s'arrêteront pour prendre du fret et des passagers le long de la route.

DEPARTS.

DE LA VILLE.		DU LAC.	
6 1|2 heures A. M.		10 heures A. M.	
1 1|2 "	P. M.	5 "	P. M.

Les chars qui partiront de la ville à 6 1|2 heures du matin, et du lac à 5 heures P. M., ne s'arrêteront qu'aux endroits ci-après : à la rue Congrès, aux Casernes, à Versailles, à l'habitation Cucullu, à celle Ducros, à la maison de Cour de la Terre aux Bœufs, à l'habitation Santiago et à celle de J. Toulant. Le samedi un train extra partira du Lac à 4 heures 1|2 A. M. et quittera la ville à 4 heures 1|2 P. M. Le dimanche il y aura un train spécial qui partira de la ville à 10 heures A M et du lac à 4 3|4 heures P. M.   16 oct

Dépot d'Eau de Cologne en qualité supérieure à tout ce qui a été présenté sur la place.

P. LEVERRIER, 76, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, offre a vendre audessous des prix de Paris de l'eau de Cologne, qualité supérieure en litres, demi litres, quart et huitième de litre, ainsi qu'en rouleaux et en boites.

Bonne qualité à $1 50 le gallon;
Surfine qualité à   2 50 le gallon;

Avec ces qualités d'eau de Cologne, les marchands de la campagne et de la ville peuvent contenter leurs acheteurs et faire encore un très beau bénéfice.   4 fév

Chapeaux de Paille d'Italie de toute sorte.

P. LEVERRIER, 76, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, vient de recevoir par le navire Buena Vista, venant du Havre, et offre à vendre au plus plus bas prix de la place, un très grand et très joli assortiment de chapeaux de paille d'Italie pour hommes et pour enfants de tout âge, ainsi que casquettes en paille et en velours soie pour enfants; il offre également à très bas prix une balance de chapeaux de soie pour hommes et cadets qui conviennent parfaitement à Messieurs les marchands de la campagne.   4 fev

Magasin de Musique et d'instrumens de musique en liquidation.

T. E. BENOIT, No 78, rue de Chartres, entre Conti et Bienville, offre son grand assortiment d'instrumens et de musique à des prix réduits, qui ne laisseront rien à désirer à l'acheteur pour le bon marché :

Guitares de $3 à $40.
Violons de $1 25 à $12.

Flûtes, Clarinettes; Flageolets, instrumens en cuivre pour musique militaire, fournitures et accessoires pour tous les instrumens à très bas prix.

La monture de cordes de guitare à 40 c.
do do de violon 25 c.

Musique classique et moderne,

40 pour cent de remise sur les prix marqués.

MM. les marchands de la campagne trouveront un grand avantage en s'adressant à lui pour ce dont ils auront besoin dans cet article.
17 dec

Entrepot de Chanvre.
WESTERN & PHENIX.

LES soussignés, ayant dévoué les étages supérieurs des magasins Phénix et Western, exclusivement à l'emmagasinage du chanvre, afin de se conformer aux vues des assureurs sont préparés à recevoir et emmagasiner ces articles, à des conditions avantageuses. Ayant plusieurs presses dans le même établissement, ils sont aussi préparés à choisir et remballer de la manière la plus convenable et pour l'époque désirée, à bas prix.
EMERSON, TOURNE & Co,
mars   15, Tchoupitoulas

N. BRADNER SMITH,
Marchand Commissionnaire, 89, rue Gravier,

A reçu une commission pour prendre des actes et représenter des absens, pour administrer des sermens, prendre des témoignages, recueillir des preuves. Il tient ses pouvoirs des gouverneurs des Etats suivans, savoir : MAINE, NEW-HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE-ISLAND, CONNECTICUT, NEW-YORK, NEW-JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, ALABAMA, MISSISSIPI, FLORIDE et TEXAS.   22avril—1an

Vidanges Atmosphériques,
PAR LA POMPE PNEUMATIQUE, A LA VAPEUR.
F. DATICHY & E. CLAUDE.
336, rue Royale.

CE nouveau système est aujourd'hui le seul en usage en France, car on opère non seulement sans aucune exhalaison fétide, mais encore en moins de deux minutes.

Nous prions donc MM. les propriétaires de ne pas confondre notre système avec celui de MM. nos confrères qui disent opérer par de nouveaux procédés désinfectants.   11 sept.

NOUVEAU SYSTÈME DE VIDANGES A LA POMPE,
AVEC DÉSINFECTION.
TRIMAILLE, Entrepreneur,
OFFICE PASSAGE DE LA BOURSE, No. 9, ENTRE ST-LOUIS ET CONTI.

NOTA— Voir l'appareil de Fosses inodores à l'office. Il ne faut pas confondre son système avec celui d'une entreprise qui dit opérer sans exhalaison et en moins de deux minutes (peut-être dans un puit.)   14sept

30 piastres de récompense

[illegible] SERONT données à celui qui [illegible] dans une des geôles de l'Etat, le petit FRANK ou FRANCIS, âgé de 14 à 15 ans, taille de 5 pieds 3 à 4 pouces, parlant l'Anglais et le Français, [illegible] du 15 avril. [illegible] Les capitaines de bateaux sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis suivant toute la rigueur des lois.
COURVOISIER & CO.
15mai   Encoignure Royale et Orléans.

VENTES DE CE JOUR.

Pour liquidation de société et pour [illegible] une succession, magasins en briques dans la 1re Municipalité.

PAR J. A. BEARD.

JEUDI, 23 mai 1850, à midi, il sera vendu à la rotonde de la Bourse St-Louis, les propriétés suivantes, pour clôture de société et liquidation d'une succession :

1o Un certain lot de terre borné par les rues Bienville, Conti, Royale et Bourbon, mesurant 30 pieds de face à la rue Bienville par 165 pieds de profondeur. Les améliorations se composent d'un magasin en briques à 4 étages portant le No 86 et loué maintenant aux Etats-Unis, pour un entrepôt de Douane, à raison de $1,200 par an, payable tous les trimestres.

2o Un certain lot de terre dans l'ilet borné par les rues Bienville, Douane, Royale et Bourbon; ledit lot mesure 27 pieds 1 pouce, face à la rue Bienville, par 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un bon magasin à 3 étages avec un magasin à 4 étages dans le fond. Cette propriété est louée aux Etats-Unis, pour un entrepôt de douane, à raison de $800 par an. Les deux magasins ci-dessus sont à l'épreuve du feu.

3o Un certain lot de terre dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Bourgogne et des Remparts, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes face à la rue Bienville, par 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent un magasin en briques à un étage couvrant tout le lot et loué $250 par an.

CONDITIONS—Pour la première et la seconde propriété, un quart comptant, balance à 1, 2, 3 et 4 ans, en billets portant hypothèque et 6 pour cent d'intérêt du jour de la vente à l'échéance.

L'acheteur assumera le paiement d'un bail à vie d'une somme de $4,500 à raison de six pour cent par an d'intérêt et payable tous les six mois, la balance moitié comptant et le reste à un an avec hypothèque sur les propriétés. Dans le cas où les billets ne seraient point payés à échéance ils porteront intérêt à raison de huit pour cent par an. Les dits billets seront divisés en coupons à la convenance des acheteurs.

Les améliorations devront être assurées par les acheteurs et les polices seront transférées aux vendeurs ou à leurs agents, jusqu'à ce que les billets soient payés.

Les ventes dont les conditions n'auraient pas été remplies dans les quinze jours suivant l'adjudication seront revendues pour le compte des acheteurs après trois jours de publications dans deux des journaux de la ville et sans autre avis de défaute légaux.

Actes de ventes pardevant H. B. Cénas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

24 avril—25, 26, 27, mai 2, 3, 4, 6, 10, 11, 13, 14, 20 21, 22 et 23.

VENTES A L'ENCAN.

113 bois de lit et un boucaut tabac.

PAR CARMAN & RICARDO.

VENDREDI, 24 courant, à 9 heures A. M., il sera vendu sur la Levée, vis-à-vis la rue St-Louis, pour le compte de qui il appartiendra et sans l'inspection des gardiens du port :

113 bois de lits divers genres et 1 boucaut de tabac, légèrement avariés et sauvés du naufrage du steamer Louis, arrivé à ce port par le steamer J. F. Strock.

Conditions :—Comptant.   23 mai

Six pipes rum de la Jamaïque en Douane,

PAR CARMAN & RICARDO.

SAMEDI, 25 courant, à 11 heures, il sera vendu à l'encan, sans réserve, au No 60, rue des Magasins, sur échantillons et pour clore une consignation,

6 pipes vieux rum de la Jamaïque.

Conditions.—4 mois de crédit en billets endossés à satisfaction.   23 mai

Bon Cordonnier.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu, samedi 25 mai, 1850, à midi, à la Bourse de la Cité rue St-Louis,

L'esclave, ———, âgé d'environ 30 ans, très bon cordonnier pour hommes et pour femmes; garanti de vices et maladies prévus par la loi.

Conditions.—Moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque.   23 mai

Vente pour cause de départ.

PAR ANTHONY FERNANDEZ,
Bureau rue Toulouse, No 59.

MARDI prochain, 28 courant, à quatre heures et demie de l'après-midi, à l'encoignure des rues Ste-Anne et Treme, il sera vendu un assortiment de meubles consistant en lits, tables, glaces, chaises, armoires, toilette, sideboard et sofas, et une quantité d'autres meubles.

AUSSI—Vaisselle et batterie de cuisine. Un assortiment de vins, Madère et Bordeaux, bouteilles vides, etc. etc.   22 mai

Succession de Mme C. MILON, veuve de François Alpuente.

Vente pour opérer un partage.

Belles propriétés sur la rue des Remparts et Dumaine—Magasins sur la rue Toulouse—et Domestiques de valeur,

PAR BONNEVAL & BENIT.
Bureau No 54, rue Toulouse.

EN vertu d'un ordre de vente de l'honorable J. N. Lea, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 2 mai 1850, il sera vendu le samedi 25 mai à midi, à la Bourse Banks, les propriétés et esclaves ci-après décrits, dépendant de la dite succession, savoir :

1o—Un certain lot de terre formant l'encoignure Ouest des rues Remparts et Dumaine, mesurant 23 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de 105 pieds 4 pouces et face à la rue Dumaine, ainsi que toutes les améliorations en bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une belle et vaste maison en briques à deux étages, avec une belle mansarde, une belle cuisine en briques à deux étages, et toutes les améliorations qui s'y trouvent; ensemble 71 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens.

2o—Un autre lot de terre contigu au lot premièrement décrit, mesurant 23 pieds 5 lignes de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 64 pieds 10 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles; ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois sur la rue, une bâtisse en briques dans la cour, servant comme cuisine et écurie, etc., etc.

3o—Un beau lot de terre contigu au lot premièrement décrit, ayant 31 pieds 2 pouces et 6 lignes de face à la rue des Remparts, sur le côté Dumaine, une profondeur de 57 pieds, et sur l'autre côté de 105 pieds 4 pouces, mesure américaine.

4o—Quatre lots de terre ainsi que les quatre magasins en briques et autres améliorations qui s'y trouvent dans l'ilet renfermé par les rues Toulouse, St-Louis, Remparts et Bassin, désignés par les numéros 1, 2, 3 et 4.

Le numéro 1 formant encoignure des rues du Bassin et Toulouse, mesure 29 pieds 5 pouces de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes.

Les numéros 2 et 3 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Toulouse, sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le numéro 4 forme encoignure des rues Toulouse et Remparts, et mesure 29 pieds 5 pouces de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue des Remparts.

Le tout d'après des plans dressés par C. A. De Armas, architecte, le quels seront exposés à la Bourse St-Louis avant la vente.

ESCLAVES.

POGNONNE, négresse âgée d'environ 40 ans, blanchisseuse et repasseuse.

CHARITE, négresse âgée d'environ 36 ans, domestique de maison.

ARMANTINE, fille de Charité, âgée d'environ 15 ans.

CORINNE, fille de Charité, âgée d'environ 12 ans.

RACHEL, mulâtresse, âgée de 63 ans, blanchisseuse.

SOPHIE, griffonne, âgée d'environ 28 ans, et deux enfants ERNEST, âgé de sept ans et GRIFFE, âgé de 2 ans.

MARIANNE, négresse âgée de 24 ans.

CONDITIONS

Pour la propriété située à l'encoignure des rues des Remparts et Dumaine, sur laquelle reposent les actions de la Banque des Citoyens, l'acquéreur assumera le paiement de la somme de $9,101 60 cts due à la Banque des Citoyens et payable le 1er août 1850, ou renouvelable selon la charte de ladite banque; la balance un quart comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit.

Pour les autres propriétés foncières—Un quart comptant et la balance à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit.

Pour les esclaves—Un quart comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit. Le tout en billets endossés à la satisfaction des héritiers, divisés par coupons et portant hypothèque spéciale sur les propriétés vendues, et en cas de non paiement à maturité, les billets porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an et ce comme clause pénale.

Les actes de vente pardevant A. Boudousquie, notaire public, aux frais des acquéreurs.   18mai

J. MENARD,
181, *Rue Vieille-Levée, entre Hôpital et Quartier.*

GRAINES, PLANTES, ARBUSTES ET ARBRES FRUITIERS—Reçus par les derniers arrivages de France, un grand assortiment de graines pour le printemps et l'été, une grande variété de graines de fleurs, 2,000 griffes d'asperges de Hollande, arbres fruitiers, pêchers, pruniers, abricotiers, poiriers, pommiers, cognassiers de la Chine, néfliers gros fruits, grosses figues blanches de Malte, groseilliers rouges et blancs, cassis, framboisiers, vignes de Fontainebleau, chasselas précoce, muscat blanc, do gris, corinthe sans pépin, chasselas de Virginie. Plantes et arbustes en grandes variétés, une grande variété de rosiers en pots et en arachis, mespilus ou néflier du Japon, très beau, émi de trois ans, orangers doux, &c., &c.

Le passage pour voir la serre et le jardin de dépôt des plantes, est par le magasin où les personnes sont priées de s'adresser. L'on trouvera des hommes très entendus pour la plantation des arbres et plantes.

Prix très modérés.   11 fév

Cuisines patentées de Berbes.

LES soussignés ayant été nommés par les manufacturiers qui ont obtenu la patente, seuls agents pour la vente de ces cuisines dans l'Etat de la Louisiane, informent le public qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de ces cuisines, tant pour bois que pour charbon, qu'ils offrent à vendre à des prix réduits et s'engagent de les faire poser partout où l'on pourra le désirer.

Ces cuisines ont l'immense avantage, outre cela d'une prompte cuisson, avec très peu de matière celui de chauffer autant d'eau que l'on peut en nécessiter pour la cuisine, bains, etc, ayant une bouilloire en cuivre contenant 30 ou 40 gallons qui est placée de manière à recevoir l'eau des Water Works et la chauffer à mesure que l'on en retire.

Les personnes tenant maison, sont invitées à venir en examiner une, toute montée en leur magasin et se convaincre de la supériorité de ces cuisines sur tout ce qui a été introduit de ce genre dans le pays, tant en fait d'économie que de commodité
S MAESFREAU & Co,
7aout—   Rue Condé, No. 29

Sauces anglaises.

DERNIEREMENT reçu de Londres des sauces d'Anchois, John Bull, Reading, Worcestershire et Catsups assortis, à vendre par
DUNTZE & IKEN,
23 av   Enc. Royale et Conti

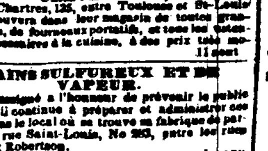

Fabricant de Fourneaux Economiques.
CLAVEZ & Co.,

Rue de Chartres, 125, entre Toulouse et St-Louis.

ON trouvera dans leur magasin de toutes grandeurs, de fourneaux portatifs, et tous les ustensiles nécessaires à la cuisine, à des prix très modérés.   11 sept

BAINS SULFUREUX ET DE VAPEUR.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il continue à préparer et administrer ces Bains dans le local où se trouve sa fabrique de parfumerie, rue Saint-Louis, No 203, entre les rues Villeré et Robertson.

L'efficacité de ces Bains est déjà connue dans un grand nombre d'affections chroniques de la peau, telles que la gale, le prurigo, les dartres, la teigne, &c, &c. On s'en est servi avec un succès remarquable contre d'autres maladies très souvent rebelles aux ressources de l'art, comme les rhumatismes anciens, la goutte atonique, la paralysie, les scrofules, les engorgements des glandes, du sein, ceux des ganglions lymphatiques et des articulations. Des médecins distingués en font les plus grands éloges et les prescrivent journellement dans les maladies invétérées, qui résistent à l'emploi d'un agent ordinaire. [illegible]

[illegible]
[illegible]—Inde

VENTES DE CE JOUR.

Epiceries, Provisions, Liqueurs.

PAR MORPHY & NEVIUS.

AUJOURD'HUI jeudi, 23 courant, à 10 heures, il sera vendu au No 57, rue des Magasins :

15 tierçons riz; 25,000 cigares.
20 caisses tabac; 95 sacs café Rio et Havane.
110 do vin rouge, 25 caisses allumettes.
50 do verrerie; 110 do amidon.

Savon, thé, huile, pipes, chandelles, liqueurs, clous, eau de vie, genièvre, whiskey, vins, vinaigre, lard salé, bœuf.   23mai

PAR MORPHY & NEVIUS.

116 barillets BEURRE.

AUJOURD'HUI, jeudi, 23 mai, à 11 heures, il sera vendu à leur magasin d'encan, No 57, rue des Magasins, pour le compte de qui il appartiendra :

116 barillets BEURRE.
Aussi—200 caisses FROMAGE.   23mai

Vente par catalogue de marchandises sèches.

PAR F. H. PETITPAIN.

JEUDI, 23 mai 1850, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan No 8, rue du Canal,

150 colis et lots marchandises sèches de saison se composant en partie de baréges, mousselines imprimées nouveaux dessins, indiennes, soieries alpaccas, mousseline suisse, ginghams, cotonnade françaises, mouchoirs soie, bas, dentelles, coton en bobine, toile d'Irlande pour chemises, toile à drap, mouchoirs Madras, ombrelles soie, brin fil, ouvré fil, mousseline blanche unie, bonnets, collerettes et chemisettes brodées, rideaux brodés, coutil fil, cotons blancs et écrus, coutils à matelas, étoffes rayées, cotonnades, denims, etc.

Conditions libérales à la vente.

Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées le jour de la vente.
21 mai

Mobilier français et argenterie neuve.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

JEUDI, 23 mai 1850, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu au No 165, rue Royale, pour cause de départ, divers meubles français, glaces, pendules, etc., plaqués, argenterie neuve, porcelaine, cristaux, ustensiles de maison et de cuisine, etc.
20 mai

SANS RÉSERVE.

Magasin en briques et maison à trois étages, rue Tchoupitoulas, 2me Municipalité.

PAR J. A. BEARD, encanteur.

JEUDI, 23 mai, il sera vendu, à midi, à la Bourse St Louis, la propriété suivante, savoir : Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Julie et St-Joseph, mesurant 27 pieds 5 pouces 11 1|2 lignes face à la rue Tchoupitoulas, par 96 pieds 2 pouces et 4 lignes, désigné sous le magasin No 202, rue Tchoupitoulas, et loué à bail jusqu'au 1er novembre 1850.

Conditions.—L'acquéreur assumera le paiement d'une somme de $5,254, payable en janvier 1851 et renouvelable, suivant la charte de la dite banque, et la balance payable 1|3 comptant, 1|3 à 12 mois et 1|3 à 18 mois de date, portant hypothèque sur la propriété; dans le cas où les billets ne seraient point payés à échéance ils porteront 8 pour 0|0 par an d'intérêt.

Acte de vente pardevant C. Boudousquié, N. P., aux frais des acheteurs.   14mai

Vente pour opérer un partage.

Succession de Joseph Domingo Bosque et de dame Lorenza de Chancerel, son épouse.

PAR BONNEVAL & BENIT,
Bureau, No 54, rue Toulouse.

EN vertu d'un décret rendu par l'honorable J. N. Lea, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 13 février 1850, dans l'affaire de Mlle Biry Felicia Bosque contre Charles Claiborne, tuteur, &c.

Il sera vendu le jeudi 23 courant, à 4 1|2 heures de l'après-midi, à l'encoignure des rues Esplanade et Bourgogne,

Une quantité de beaux meubles, consistant en sofas, chaises, tables rondes avec dessus en marbre, tables à manger, tapis, glasses, lampes, lits, matelas, armoires et une quantité d'autres articles de ménage.

Conditions—comptant.   18mai

VENTES A L'ENCAN.

Vitres—Vitres.

PAR MORPHY & NEVIUS.

SAMEDI 25 mai 1850, il sera vendu à 10 heures, au No 57, rue des Magasins,

400 caisses vitres de Philadelphie, grandeurs assorties.

Conditions—$300 comptant, au-dessus de $300, 90 jours en billets endossés à satisfaction.   23mai

Maison en briques sur la rue Bourbon.

PAR N. VIGNIÉ.

SAMEDI 25 mai 1850, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis :

Un lot de terre situé rue Bourbon, entre les rues Hôpital et Ursulines, mesurant 30 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 119 pieds 3 pouces 9 lignes. Ensemble la maison en briques No 240, contenant salle, cuisine, chambre à domestique, cour, water works, etc., et toutes les améliorations qui en dépendent etc., etc.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à un crédit de 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque [illegible].

L'acte de vente par devant A. Ducatel, notaire public.   23 mai

Belles résidences d'été et terrains à Lewisburg

PAR N. VIGNIÉ

JEUDI 30 mai 1850, à midi, il sera vendu, à la Bourse St-Louis :

Quatre lots de terre situés à Lewisburg, dans la paroisse St-Tammany, au côté Est, et désignés sous les numéros un, deux, cinq et six, dans l'ilet borné par les avenues du Lac, de la Fontaine, du Chêne Vert, et du Chêne Vert, suivant un plan dressé par Bourgerol, architecte, le 14 mars 1834 et déposé en l'étude de Wm Christy, notaire public en cette ville.

Les dits lots de terre mesurent, mesure américaine chaque, 91 pieds 11 pouces face au Lac, sur une profondeur de 97 arpens, 50 pieds.

Il y a sur le lot No six, une maison de résidence composée de 3 pièces (dont deux à feu), 2 cabinets et une galerie de 12 pieds de largeur sur la façade et sur chaque côté, et un autre derrière entre les deux cabinets, cuisine de trois pièces (dont 2 à feu), cabinets, et domestique, et une maisonnette de 2 pièces dans la cour, écurie, poulailler, jardin, cave, magasins écuries, remise, poulailler, four, pigeonnier et un belvédère sur le bord du lac, entourée de clôture, jeux d'adresse, jardin potager, un beau parterre, arbres fruitiers tels que pommiers, poiriers, pruniers, pêchers, figuiers tous en rapport, cabanes à bains. Le terrain est entouré presqu'en totalité en pieux debout.

Cette propriété est celle autrefois appartenant à M. Castera.

Il y a sur le lot No six, une maison de 3 pièces dont 2 à feu, une galerie et une cuisine de 2 pièces et un cabinet d'agrément.

Une partie du terrain est entourée en pieux debout neufs. Le dit lot forme l'encoignure de la avenue de la Fontaine.

Le lot No un forme l'encoignure de l'avenue du Chêne Vert et du Lac et est adjacent.

Le tout conformément à un plan qui sera exhibé à la vente.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 12 et 18 mois de crédit, en billets sans endossement garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue et portant intérêt éventuel au taux de 8 pour cent l'an. L'acquéreur devra transférer les polices d'assurances au porteur des billets.

N. B.—Les amateurs sont invités à aller sur les lieux et examiner ces belles propriétés.

Actes de vente par devant A. Boudousquie, notaire public.   23 mai

Grande vente par Catalogue
MARCHANDISES SÈCHES, &c
PAR VINCENT & CO.,
J. EUGÈNE TOURNE, Encanteur.

VENDREDI 24 courant à 10 heures il sera vendu à leur magasin d'encan No 6, [illegible] au compte de M. Frederic Bonis ancien encoignure Conti et Royale, au premier, se composant d'une grande variété de marchandises sèches, d'importations récentes et choisies pour ce marché. Le tout sera vendu sans réserve pour cause de départ.

Les catalogues seront prêts la veille de la vente.

Conditions—Au dessous de $300 comptant de $300 à $400, 4 mois, et au dessus de $400, 6 mois en billets endossés à satisfaction.   21mai

Terrains pour résidence à Mandeville.

PAR N. VIGNIÉ.

SAMEDI, 1er juin 1850, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis, sans réserve,

14 lots de terre situés à Mandeville, près du grand wharf, dans les ilets bornés par les rues du Lac, Claiborne, Jefferson, Girard et Lafitte. Le tout conformément au plan maintenant exposé à la Bourse.
21mai

BUREAU DE L'EXÉCUTIF.
Bâton-Rouge, 3 mai 1850.

ATTENDU que John E. Layet s'est adressé à moi pour faire canceller les bons de Paul E. Layet, ex-encanteur, pour la ville de la Nouvelle-Orléans, savoir :

Un bon souscrit par ledit Paul E. Layet, le 6 janvier 1849, comme encanteur pour la ville de la Nouvelle Orléans, ensemble avec J. A. Ameling, pour la somme de deux mille cinq cents piastres. J. B. D. Voisin pour la somme de cinq mille piastres, Adolphe Layet pour la somme de deux mille cinq cents piastres, comme sécurités.

Avis est par le présent donné à toutes personnes y intéressées d'avoir à déduire, sous quatre vingt-dix jours, par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat de Bâton-Rouge, les raisons pour lesquelles les dits bons ne seraient points cancellés et annulés.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat à Bâton-Rouge, le 3 mai 1850, soixante-quatorzième année de l'indépendance des Etats-Unis.

JOSEPH WALKER.

Par le gouverneur,
CHARLES GAYARRE,
8mai—30f   Secrétaire d'Etat.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.
8 Avril 1850.

ATTENDU que les sinistres qui ont eu lieu depuis quelques jours ne laissent aucun doute qu'ils sont l'œuvre de quelques INCENDIAIRES, Nous, A. D. Crossman, Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, faisons savoir qu'une récompense de CINQ CENT PIASTRES sera payée pour l'appréhension et conviction des personnes prises en flagrant délit de ce crime.

Conformément aux ordonnances en vigueur la récompense ci-dessus sera payée à quiconque arrêtera et convaincra toute personne ou personnes pour avoir mis le feu, de quelque manière que ce soit, à toutes maisons, magasins, hangards, ou autres bâtisses de la ville.
9avril   A. D. CROSSMAN Maire.

EAU-DE-VIE ET VINS—A vendre par les soussignés :

20|2 pipes	}	Cognac de Pinet Castillon et Co., 1836, 1840, 1844, 1847, 1848.
60|4 do		
80|4 do		

5|2, 15|4, 30|8 pipes cognac A. Moreau;
10|4 do do St Georges;
20|4 et 40|8 do Laurent et Dupont;
90|2, 50|4 et 250|8 eau de-vie pale, United-States Propietors La Rochelle;
100 barriques vin rouge Haut Talence et St-Estèphe;
100 barils Haut Sauterne;
60 barriques vin vieux supérieur;
1200 caisses vin rouge;
200 do do blanc;
200 paniers champagne (Swan Brand);
120 quarts old Port Wine, liqueurs, guignolet, bouchons, &c.   THOMAS PINET & Co,
13 mai   163, rue Royale.

ARRIVÉS par les navires Emma Watts et Ely Whitney, de Bordeaux :

25 demi, 40 quarts et 30 huitièmes de pipes eau de vie de Bordeaux, 4me preuve.

25 quarts et 10 huitièmes de pipes de 1849 cognac, Pinet, Castillon & Co.

250 barriques vin rouge.
60 do do blanc.
161 barils do do.
1200 caisses vin rouge.
300 do do blanc.
40 milliers bouchons, cire, capsules et étiquettes.   THOMAS PINET & Co,
13 mai   163 rue Royale

Gaz Portatif pour Lampes "VINCENT."

LES soussignés [illegible] au public qu'ils se sont décidés à commencer [illegible], à cause de sa grande demande, et qu'ils en auront toujours en leur établissement [illegible] le gallon.
S. MAESFREAU & Co,
22juin   No 29, rue Condé

[illegible] ANGLAISES—[illegible] Pale Ale, [illegible], à vendre par   DUNTZE & IKEN,
Enc. Conti et Royale.

[illegible]
DUNTZE & IKEN,
22 av   Enc. Royale et Conti.

Excursion aux Iles Chandeleur par la Balise et l'Ile Breton—Le bon steamer JENNY LIND, capitaine W. Doulan, partira du wharf vis-à-vis la rue St-Louis, SAMEDI, 25 courant, à 6 heures et arrivera au jour à l'embouchure du fleuve, et se dirigera vers le Freemason Key, par la voie des îles Breton et Chandeleure, où on le bateau s'arrêtera quelques heures pour permettre aux passagers de se livrer aux plaisirs de la pêche et du bain ; il arrivera lundi matin à 6 heures au railroad. Pour passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St-Louis.
STEVENSON, DEMERITT & Co,
7 rue Gravier

Prix du passage $5.

Le JENNY LIND est un bateau neuf, disposé pour les voyageurs de la manière la plus commode.
23 mai—3

Pour les Attakapas.—Voyage d'été.

LE STEAMBOAT bon marcheur et tirant peu d'eau **Rio Grande**, Capt. J. J. Labarthe, reçoit du fret pour les ports ci-dessus JEUDI 23 mai, à midi.—Il prendra du fret et des passagers pour St Martinville, la Nouvelle-Ibérie, Franklin, Centerville, Pattersonville et tous les ports intermédiaires de la côte. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
21 mai   J B BELLOCQ, Rue St-Louis

POUR POINTE A LA HACHE et Canal RAPELET.—Le steamboat neuf et bon marcheur FASHION, capt. Jourdan Martin, fera les voyages réguliers du fleuve durant toute la saison. Il partira du Canal Rapelet tous les mardis à 10 heures A. M. et reviendra en ville les mercredis soir, pour repartir pour Pointe à la Hache, les vendredis à 10 heures A. M., et revenir les samedi soir.

Ce bateau ainsi que sa machine et ses bouilloires ne sont en service que depuis un an. Les emménagements sont très confortables. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
4 fev   MAUNSEL WHITE & CO—

POUR BALISE—Passe Sud Ouest et la Côte—Deux voyages par semaine—Le steamer bon marcheur MONDIANA, capitaine A. Larose, partira de la Nouvelle-Orléans, tous les samedis à 10 heures A. M. et sera de retour en ville le lundi soir.

Il repartira de nouveau pour **Pointe-à-la-Hache** tous les mercredis à 10 heures A. M. et sera de retour le jour suivant. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis la rue St-Louis, Nouvelle-Orléans, ou à   CHS. DE BLANC,
2 mars   10, rue de la Nouvelle-Douane.

Compagnie de Navigation à vapeur du Lac.

Arrangements pour l'été.

Paquebots quotidien pour MANDEVILLE, LEWISBURG, MADISONVILLE, COVINGTON ET TOUS LES PORTS INTERMÉDIAIRES. Le paquebot à vapeur OLIVIA, capitaine J. W. HOFFMAN, partira à l'avenir du côté de la Nouvelle Orléans après l'arrivée des chars d'une heure de l'après-midi, au lieu de ceux de onze heures, comme précédemment. A son retour il partira de Covington à cinq heures du matin, tous les jours (excepté le dimanche) et arrivera au wharf du railroad pour que les passagers puissent se rendre en ville par les chars de dix heures du matin, le dimanche excepté.

On annoncera plus tard l'heure du départ le dimanche. S'adresser à
EUGENE ROCHEREAU & Co,
17 et 19 rue St Louis
ou à   MARTIN & Co, } Covington.
27 avril   LEWIS ALCUS, }

Paquebot de la malle des E. U.—POUR COVINGTON VIA MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE. Le beau steamer neuf LENORA, capitaine T. W. Dunnica, construit expressément pour les voyages du Lac, et ayant de magnifiques emménagements pour les passagers, partira de l'extrémité du Railroad Pontchartrain, tous les jours (excepté les dimanches), à l'arrivée des chars de onze heures A. M., et repartira de Covington tous les jours (excepté les dimanches) à six heures A. M.

Passage seulement .... 25 cents.
Repas extras .... 50 cents.

N B—On ne débarquera personne sur les différents points du bayou à moins de $1. Pour plus amples informations, s'adresser à
PAYNE & HARRISON, rue Poydras, N O
STEVENSON D. MERRITT & Co,
7 rue Gravier, N O
J J WARREN & Co, } Covington, Louisiane.
CUTRER & DUNNICA, }

Le LENORA partira à l'avenir pour Covington, Mandeville, Madisonville, &c., les SAMEDIS après l'arrivée des chars d'une heure de l'après-midi.   19av

POUR LA CALIFORNIE via **CHAGRES**.—Compagnie des steamers de la Malle des Etats-Unis.—Le magnifique steamer neuf FALCON, sous le commandement du lieutenant H. J. Hartstene, partira jeudi 30 mai à 9 heures précises, avec les malles de la Californie et de l'Orégon

Prix du Passage.

Pour Chagres, à la Chambre, ... $80
A la seconde Chambre, ... 65
A l'entrepont, nourriture de l'équipage, $45

Nul passage n'est considéré arrêté s'il n'est payé. Les billets doivent être pris chez les agents.
PARADISE LAWRASON & Co,
166, rue des Magasins.

Un médecin est attaché aux navires de la Compagnie   17

Ligne de Station entre New-York et la Louisiane.

Pour New-York [illegible] partira samedi soir 25 courant. C. White, ayant presque [illegible] à bord, partira comme il est ci-dessus

Pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser à bord, porteau No 2, vis-à-vis la rue St-Joseph, ou à   J W STANTON & Co,
Encoignure Magasins et Lafayette.

Ce navire a superbe et [illegible] beaux emménagements pour passagers d'entrepont

POUR LIVERPOOL.—Le navire GOSSYPIUM, ayant une partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour balance de fret ou passage s'adresser à bord ou à   H. V. BAXTER,
22 mai   79, Commune.

Pour Liverpool—premier départ de la semaine—Le navire fin voilier AUSTRIA, capitaine Sam Berland, ayant son chargement engagé et chargeant, partira pour Vermont comme il est dit ci-dessus. Pour passage ayant d'excellents emménagements, s'adresser à bord, poteau No 1, ou à
H. V. BAXTER, 79 rue Commune
ou à   J. P. WHITNEY,
20 mai   61 rue du Camp

POUR LONDRES—La barque fin voilière TIRINGHAM, capt. Howes, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret, s'adresser à
LEVIN GALE,
93 Commune, ou à   GEORGE W. HYNSON,
70 rue du Camp

Pour Gênes—Le navire fin voilier ASHBURTON, capitaine William, ayant tout son chargement engagé et chargeant partira sous peu; pour passage s'adresser au capitaine à bord, poteau 29, 2de municipalité ou à
H. V. BAXTER,
20mai   79, rue Commune

POUR GÊNES.—Le beau trois-mâts Barque de première classe la SARAH-ANN, capitaine Duckham, d'une marche supérieure, ayant tout son chargement arrêté et allant à bord, peut encore prendre quelques passagers. S'adresser pour passage seulement à bord du dit navire, au poteau No 23, seconde Municipalité, ou à   H. V. BAXTER,
22mai   79, Rue de la Commune.

Pour Gênes, ESPAGNE ET TRIESTE.—Le brick RAIMONDO, capt. Raab, co, est prêt à recevoir du fret pour un des ports ci-dessus. Pour un chargement complet, s'adresser à   DOMINIQUE LANATA,
2 mai   Nos 8 et 10, Jefferson

Devant partir vers le 25 mai.

POUR LE HAVRE.—Le beau paquebot américain de 1re classe, le OLD ENGLAND, d'une marche supérieure, ayant presque tout son chargement engagé et prêt à partir promptement comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 200 balles coton ou passage s'adresser au capitaine à bord, poteau 22, 2e municipalité ou à
H. V. BAXTER, 79, rue Commune, ou à   J. P. WHITNEY & CO, 61, rue du Camp
8 mai

POUR BORDEAUX—Passage seulement—La barque prussienne EMMA, capitaine Baltzeyne, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord ou à   AUG. MOLIER,
10mai   90, St Louis

POUR BORDEAUX.—Le brick norvégien fin voilier TREEKRONER, partira du 15 au 20 du courant. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à
G. M. LUCAS,
6 mai   39, Bienville

POUR LA HAVANE.—Le brick P. SOULE, capitaine Smith, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour balance de fret ou passage ayant de beaux emménagements.
6mai   TRUSCROS & Co., 88, Vieille Levée.

POUR LA HAVANE.—Le brick paquebot ADAMS GRAY, capitaine Schneider, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à   MITCHELL & MASENDORFF.
24av   36, rue Poydras.

LES soussignés venant de recevoir du Nord et d'Europe leur assortiment de marchandises de printemps, offrent à vendre à des prix modérés les articles suivants :

Toiles d'Irlande 5|4,
do do 6|4 pour taies d'oreiller;
Toiles de Paris, do de Coutrai, Bretagne et Platilles;
Toiles à drap d'Irlande de 6|4, 8|4, 10|4 et 12|4;
do do Françaises de Cretonne de 6|4;
Nappes et serviettes pure fil à carres rouges et bleues;
do do damassées blanches et écrues;
Services damassés français de 12, 18 et 24 couverts;
Damassés pur fil 7|4, 8|4 et 10|4;
Mouchoirs batiste à ourlets;
do do à vignettes;
do do imprimés pour femmes et enfants;
do do clairs, idem à rivières;
do do brodés riches, idem festonnés;
do do brodés riches et garnis valenciennes;
Cols brodés garnis et non garnis;
Chemisettes mousseline brodées;
Berthes, écharpes et mantelets dentelle;
Voiles et Voilettes dentelle blanches et noires;
Pèlerines brodées non garnies et garnies dentelle;
Crêpe bleu, paille, blanc et noir;
Fichus filet soie fantaisie;
Cravates soie fantaisie de printemps pour hommes;
do do d'Italie noirs de 32, 34 et 36 pouces;
Cravates batiste d'Ecosse fantaisie et blanches;
Dentelles, valenciennes et entre-deux;
do points de Paris, entre-deux;
do anglaises;
do coton imitation valenciennes, etc.;
do [illegible];
Tulles et dentelles brodés [illegible] et pèlerines;
Ombrelles, parapluie soie, do coton, bonnets soie et gants et mitaines filet uni et Egyptien à doigts et demi-doigts, gants fil d'Ecosse blancs et couleurs pour hommes et pour femmes;
Gants soie couleurs et noirs pour hommes et pour femmes;
Foulards soie à carreaux pour robes;
Soie noire d'Italie pour robes, de 32, 34, 36 et 38 pouces de large;
Mouchoirs foulard uni imprimés, do coton, de Madras;
Rubans, taffetas et satin noir du No 1 1|2 à 12;
Bas soie, do coton blanc et écrus, chaussettes fil écrus et blancs, do coton pour hommes et enfants;
Caleçons et chemises mérinos gaze pour hommes et pour femmes;
Châles mousseline et écharpes barège;
Courtepointes blanches 10|4, 12|4 et 14|4;
do couleur bleu et rose;
do pour enfants;
Mousselines Suisses unies et brodées;
do à raies et à carreaux;
Bobinets blanc, bleu et rose de 10|4 et 12|4;
Percale et jaconas blanc;
Mousseline Mull, batiste d'Ecosse blanche;
Brin fil blanc et écru;
do coton;
Indiennes fond clair pour printemps;
Baréges unis et imprimés;
do à carreaux et rayés satinés;
Balzarines, mousselines et jaconas imprimés nouveautés;
Gingas à matelas, nankins, toile du Nord, gingas fil et mi-fil, cotonnades unies, à raies et à carreaux;
Bonnets de [illegible], fil, agrafes, galons et lacets fil, fil Alexandre, coton et laquette;
Fil [illegible] fers, bleu et noir;
Bretelles, boutons, aiguilles, épingles, dentelle, [illegible]
Ainsi qu'un grand assortiment de marchandises pour habillements, tel que :
[illegible]
[illegible]
[illegible] & Co,
8 avril   [illegible]